



LES ASSISES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

BILAN DE LA FEUILLE DE ROUTE

2020-2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
SE NOURRIR.....	7
CONSOMMER.....	16
S'ÉPANOUIR.....	30
SE DÉPLACER.....	42
VIVRE EN BONNE SANTÉ.....	61
SE LOGER.....	75
PRODUIRE ET TRAVAILLER.....	89

Retrouvez le bilan en images :



ÉDITO

Les Assises de la transition écologique, lancées en 2020, ont été à la hauteur de nos espérances. Elles ont été un vecteur formidable pour co-construire une politique écologique qui associe tout le monde, communes et quartiers, habitants, associations et élus. Nous avons réussi à travailler tous ensemble et à créer une mobilisation. Elles ont été comme un fil vert qui nous a permis de maintenir une vie démocratique et politique à l'époque du Covid où il n'y avait plus rien. Nous avons fait de ces Assises une forme de résilience. Les propositions des habitants ont montré la maturité de la population. La votation massive a traduit deux choses : les habitants ont un réel intérêt pour la transition écologique et ils veulent être accompagnés sur ce chemin.

C'est une démarche au long cours, maintenant que nous avons réalisé des aménagements, lancé des politiques, nous devons travailler à changer les habitudes du quotidien. Comment faire évoluer les pratiques dans une famille en matière de déchets ou de déplacement ? Comment inciter les salariés d'une entreprise à favoriser le covoiturage, le vélo ou les transports en commun ? L'idée serait d'étendre les plans de mobilité aux PME, former des personnes en interne chargées de tenir ce plan et continuer à soumettre des défis, comme "Cap ou pas cap", pour essayer de faire autrement, sans voiture. Le transport constitue l'une des grandes sources d'émissions de gaz à effet de serre. Le but ultime serait que

la voiture ne soit plus associée à l'idée de liberté ou d'efficacité. Les leviers pour changer les habitudes sont nombreux. Beaucoup de pédagogie comme celle que la collectivité a portée auprès des écoles pour inciter les parents à déposer leurs enfants autrement qu'en voiture. Comme le futur programme Ambition, qui poussera les copropriétaires à réfléchir ensemble à la manière d'avoir un mode de vie plus décarboné dans le traitement de leurs déchets ou dans la rénovation de leur logement. C'est aussi inviter tout un chacun à intégrer davantage de sobriété dans ses demandes et ses projets.

Nous travaillons avec des universitaires, des psychologues, des sociologues... Tous nous disent qu'il faut donner envie. Donner envie de changer petit à petit ou d'oser essayer. Se rendre au travail à vélo une fois par semaine, deux fois, et puis, sous la pluie. Ces micro-changements sont la solution pour une évolution durable, sans se décourager, sans se braquer. L'enjeu est de véhiculer une vision dynamique et positive de l'écologie. Cette dynamique collective à grande échelle portée par les Assises, qui se double d'engagements forts par ailleurs en matière d'aménagement sobre, fait l'objet d'un consensus politique fort encore à l'été 2025. Que perdure ce consensus à Angers Loire Métropole pour faire face à l'enjeu, est une priorité majeure pour demain dans le contexte international, européen et national actuel.

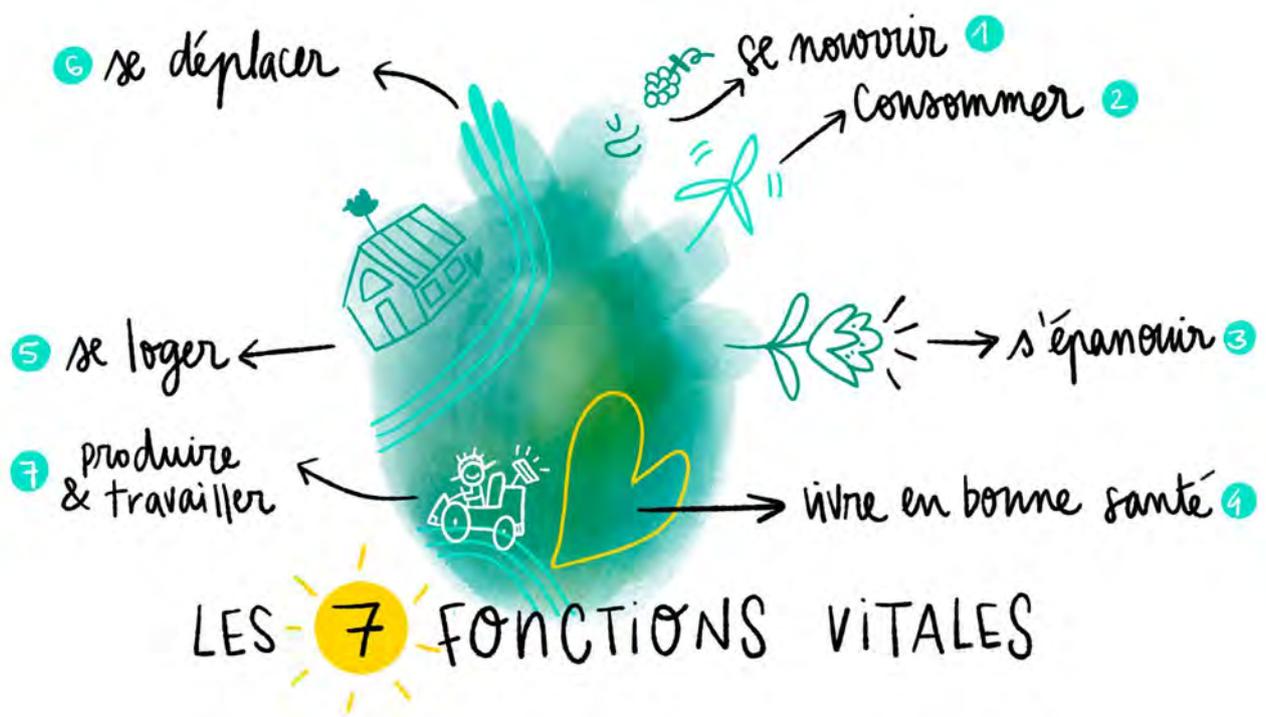
Corinne Bouchoux
Vice-présidente chargée de
la Transition écologique
et des Mobilités.



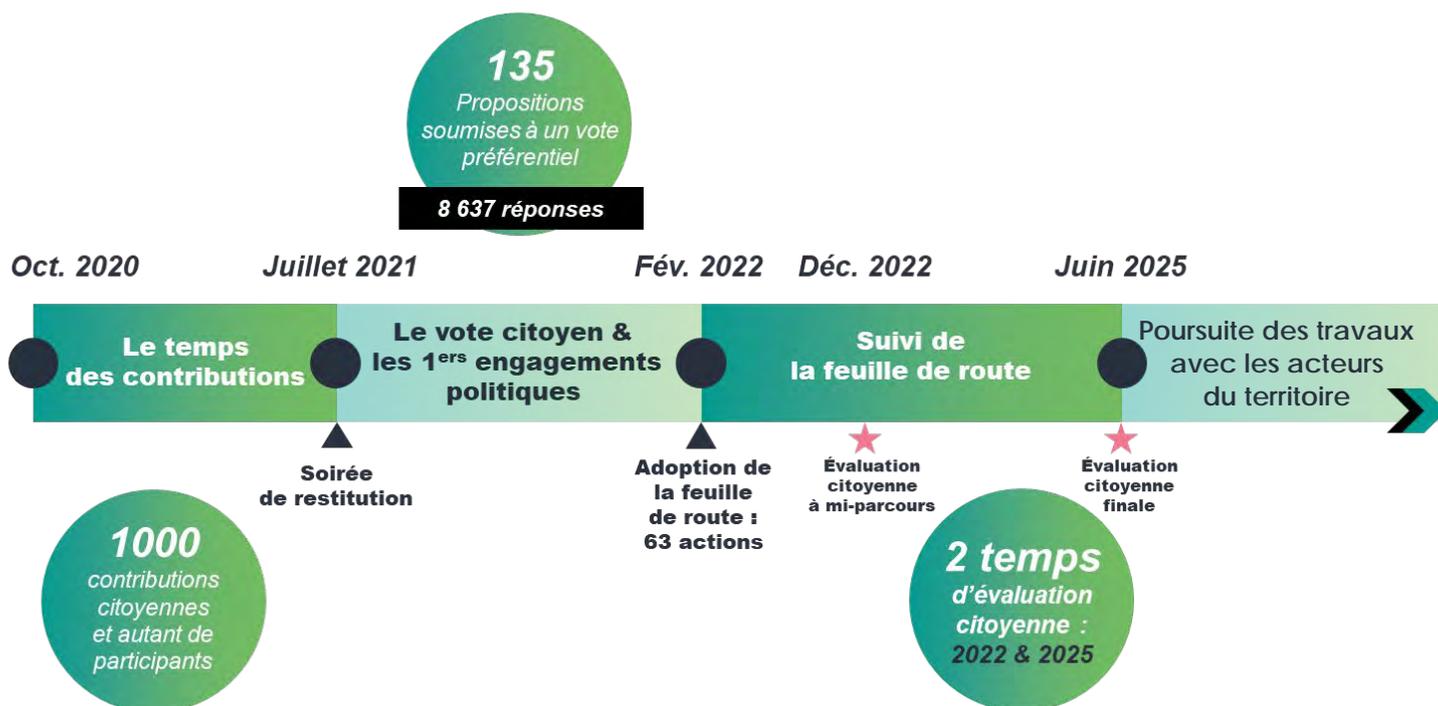
INTRODUCTION

À l'instar de la Convention citoyenne pour le climat, « Agir face à l'enjeu » est une démarche participative inédite conduite localement depuis octobre 2020. Cette démarche vise à relever le défi de la transition écologique sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Au bout d'un processus participatif inédit d'un an, une feuille de route 2020-2026 de 63 actions a été adoptée autour de 7 fonctions vitales du quotidien des habitants du territoire : se nourrir, consommer, s'épanouir, se déplacer, vivre en bonne santé, se loger, produire et travailler.



Retour sur les grandes étapes des Assises :

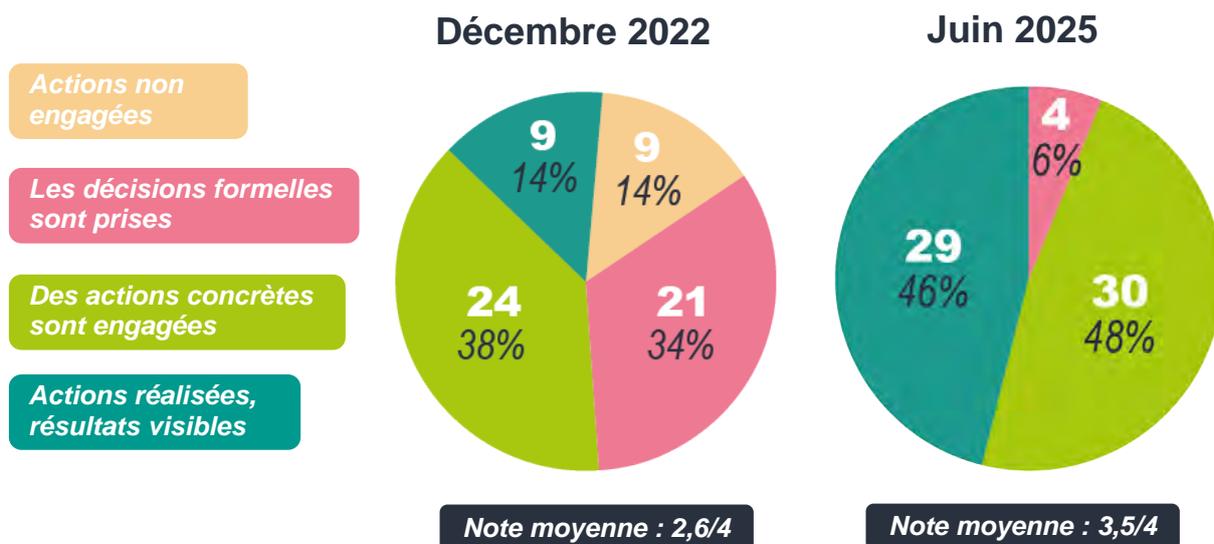


Pour le suivi de la mise en œuvre des actions votées comme prioritaires par les citoyens, un groupe de suivi et d'évaluation a été mis en place en septembre 2022 pour recueillir leurs avis. 16 citoyens tirés au sort parmi 352 candidats se sont réunis pour garantir le suivi du processus participatif engagé dans la transparence et la neutralité. Une évaluation à mi-parcours a donc été réalisée en décembre 2022 et un processus équivalent a été conduit pour une évaluation finale de la feuille de route en juin 2025.

La synthèse des résultats de l'avancement de la mise en œuvre des actions montre dans le tableau ci-après une progression dans tous les domaines entre les deux évaluations.

Thématique	Notation sur 4	
	Moy. notes citoy. Décembre 2022	Moy. notes citoy. Juin 2025
SE NOURRIR	2,7	3,6
CONSOMMER	2,3	3,2
S'EPANOUIR	3,4	3,8
SE DEPLACER	2,4	3,7
VIVRE EN BONNE SANTÉ	3	3,4
SE LOGER	2,2	3,7
PRODUIRE ET TRAVAILLER	2,2	3,4
Moyenne globale	2,6	3,5

En 2025, toutes les actions sont engagées dont 94% sont mises en œuvre ou en cours.



Un bilan complet de l'avancement des 63 actions de la feuille de route, par fonction vitale, est présenté dans ce document.

SE NOURRIR

Pratiques agricoles durables (agroécologie, bio...), circuits courts et production locale, filières alimentaires, restauration collective, gaspillage...



INTITULÉ DE L'ACTION	PAGES
Préserver et développer le foncier agricole en faveur de la production locale.	
Favoriser l'installation et la conversion d'exploitations en agriculture biologique.	
Accompagner les producteurs locaux vertueux par la mise en réseau, la promotion de leurs produits et l'accès à de nouveaux marchés.	
Développer des points de vente directe : création de marchés et espaces produits locaux/bio, vente à la ferme, points relais.	
Augmenter la part du bio et du local dans la restauration collective et privée.	
Développer la nature comestible en ville (potagers et arbres fruitiers) en libre cueillette dans l'espace public.	
Créer des jardins de village et de nouveaux jardins partagés ouverts à tous dans nos communes et quartiers.	



Orientation 1.1 : Soutenir une agriculture exemplaire

Action SN-1-A : Préserver et développer le foncier agricole en faveur de la production locale

Concernant la stratégie foncière agricole, 4 chantiers sont en cours :

1. Déployer des outils fonciers pour faciliter l'installation et la transmission avec un observatoire agricole, l'identification des exploitations proches de la cessation d'activité sans repreneur connu, le suivi des déclarations d'intention d'aliéner pour s'assurer que les transactions sont pour un usage agricole et l'animation d'un programme d'accompagnement pour les cédants et les repreneurs agricoles ;
2. Agir sur le logement agricole (sensibilisation des élus locaux, réécriture en 2025 de la charte agricole et lancement de la révision du PLUi) ;
3. Accroître l'utilisation des outils fonciers pour développer les agricultures durables (intégration de clauses environnementales au renouvellement des baux agricoles et formation des communes d'Angers Loire Métropole);
4. Rendre les espaces à l'usage agricole.



Parallèlement, un conventionnement a été renouvelé avec la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne 49 (CIAP49), visant à soutenir l'espace test du Lycée du Fresne et l'accompagnement des stagiaires dans l'identification de fonciers et le soutien technique à l'installation.

➤ 2023 - 2024 : 22 porteurs de projets accompagnés (8 ont trouvé du foncier sur Angers Loire Métropole, 4 en recherche de foncier avec le groupe d'appui local, 7 en construction de projet et 3 stagiaires sur l'espace test).



◆ Dans les communes

Un inventaire complémentaire à l'observatoire agricole a été réalisé sur la commune de **Sainte-Gemmes-sur-Loire** pour reconquérir des friches agricoles.

Action SN-1-B : Favoriser l'installation et la conversion d'exploitations en agriculture biologique



L'agriculture biologique (AB) est un mode de production qui se distingue par son respect de l'environnement, de la biodiversité et de la santé humaine. Angers Loire Métropole a poursuivi la mise en place de plusieurs dispositifs d'accompagnement pour encourager l'installation de nouveaux agriculteurs en bio. Ainsi, Angers Loire Métropole agit sur 4 leviers : le renouvellement des agriculteurs, l'accompagnement à la conversion, la sensibilisation des professionnels et du grand public à l'intérêt de la bio, et l'accompagnement des restaurants collectifs vers plus d'achats de produits bruts ou transformés bio.

- 31 porteurs de projets ou jeunes installés NIMA (Non Issu du Milieu Agricole) ont été formés
- 100% (14) des jeunes installés sont toujours en activité agricole
- 75% (17) des porteurs de projet ont concrétisé leur installation entre 2022 et 2024
- 5 834 ha en AB en 2023 (vs 4 558 ha en 2020) soit 1 200 ha supplémentaires en 3 ans sur Angers Loire Métropole, dont 459 ha en conversion en 2023
- 129 producteurs AB en 2023 (vs 99 en 2020) soit 30 conversions/installations supplémentaire en 3 ans



❖ Dans les communes

Les communes soutiennent de différentes façons l'installation ou la conversion en bio des exploitants. **Beaucouzé** propose des réductions d'impôts pour les agriculteurs bio. **Sainte-Gemmes-sur-Loire** soutient une ferme de maraîchage en agriculture biologique sur un foncier dont elle a fait l'acquisition temporairement, dans la Zone Agricole Protégée (ZAP), laissant ainsi le temps au maraîcher d'épargner pour racheter la parcelle. **Saint-Martin-du-Fouilloux** a permis à trois jeunes maraîchers de s'installer en culture biologique et favoriser la vente directe.

Action SN-1-D : Accompagner les producteurs locaux vertueux par la mise en réseau, la promotion de leurs produits et l'accès à de nouveaux marchés



Angers Loire Métropole a soutenu particulièrement deux filières prioritaires pour le territoire : la filière bovin viande et la filière Agriculture Biologique. Ainsi l'association « Eleveurs des vallées angevines » a bénéficié d'un accompagnement financé par Angers Loire Métropole pour structurer une offre d'agriculture biologique afin d'approvisionner la cuisine centrale Papillote et Compagnie (13 000 repas jours).

De la même manière, grâce à un financement d'Angers Loire Métropole des rencontres ont été organisées entre des producteurs bio et le distributeur spécialisé Biocoop La CABA. Ces échanges ont permis de nouer des partenariats commerciaux ayant pour résultat l'accroissement de l'approvisionnement en légumes locaux des 6 magasins du réseau de Biocoop La CABA. Ainsi la part de légumes bio locaux est passée dans ces magasins de 48,5% en 2022 à 51% en 2024. En complément de ces initiatives, des exploitations ayant des outils de transformation à la ferme ont pu participer à des portes ouvertes pour se faire connaître auprès des acteurs de la restauration collective, ces temps étaient financés par Angers Loire Métropole.

- *La gamme bio du Boeuf des Vallées Angevines a été renforcée atteignant 50% des ventes en 2024. L'objectif en 2030 est d'atteindre 100% des achats de viande bovine issue des vallées angevines en bio par Papillote et Compagnie.*

❖ Dans les communes

Cantenay-Epinard accompagne l'AMAP sur le projet d'ordonnance verte (offrir aux femmes enceintes des paniers de légumes bio et locaux).



Orientation 1.2 : Favoriser les circuits courts entre producteurs et consommateurs

Action SN-2-A : Développer des points de vente directe : création de marchés et espaces produits locaux/bio, vente à la ferme, points relais



La gestion des marchés de plein vent et la relation avec les commerçants relèvent des compétences communales.

Les résultats de l'étude de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) sur les points de vente directe ont été présentés aux communes d'Angers Loire Métropole afin qu'elles s'en saisissent ([Projet alimentaire territorial](#) | [Atlas de l'offre alimentaire de proximité](#)).

Angers Loire Métropole a également financé des journées de formation pour les communes dont une portant sur les aspects commerciaux/marchés de plein vent. Le travail d'Angers Loire Métropole s'est aussi focalisé sur l'aide à l'installation afin de renforcer l'offre locale : 17 porteurs de projets accompagnés en 3 ans (soit la moitié des porteurs de projets estimés sur cette période) et sur le soutien financier avec une convention de partenariat à la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP 49) pour soutenir le développement de l'espace-test agricole (lycée le Fresne) facilitant l'installation de porteurs de projets en maraîchage, leur implantation et la commercialisation (cf. Action SN-1-A). De plus, des formations ont été financées (8 500 €) pour aider des producteurs locaux à structurer leur offre locale (commercialisation, circuits courts). Lors d'une visite de ferme financée par le Projet Alimentaire Territorial, une rencontre entre les élus de la Ville d'Angers chargés du commerce et des circuits courts et une productrice a permis à cette dernière de bénéficier d'un emplacement sur les marchés d'Angers (entreprise From'Anjou).

Angers Loire Métropole a également financé une mise en relation entre des producteurs locaux et le groupement Biocoop La CABA. Le pourcentage de légumes locaux est ainsi passé de 48,5% à 51% entre 2022 et 2024 (cf. Action SN-1-D).

- 17 porteurs de projets installés ou en cours d'installation en partie grâce à l'aide d'Angers Loire Métropole. 45 000 € versés à la CIAP 49 pour faciliter les installations en maraîchage bio
- Angers Loire Métropole dispose de 627 points de vente d'alimentation de proximité. Dans l'agglomération, 77 % des cœurs de communes / quartiers offrent une alimentation complète accessible en 15 minutes à pied.
- Un nouveau partenariat noué avec l'inter AMAP du Maine-et-Loire pour redynamiser la création de nouvelles AMAP



❖ Dans les communes

Longuenée-en-Anjou a mis à disposition un local pour l'AMAP à un tarif symbolique, favorisant ainsi les circuits courts. Du côté de **Mûrs-Érigné**, deux nouveaux marchés locaux ont été créés, tout comme à **Beaucouzé**, qui a ouvert un second marché le mercredi matin. Cela incite les habitants à consommer des produits locaux, biologiques et/ou issus de l'économie circulaire. **Le Plessis-Grammoire** a accompagné l'association « Eco-Gram » qui a publié un guide : « Se nourrir à moins d'un 1 km du Plessis-Grammoire » pour favoriser les circuits courts. La commune de **Saint-Barthélemy-d'Anjou** a quant à elle mis en place une épicerie sociale. Cela permet à la fois de lutter contre la précarité alimentaire et de favoriser l'approvisionnement par des circuits courts solidaires, avec l'aide des Jardins de Cocagne. **Avrillé** est également en partenariat avec cette association, ainsi qu'avec le Brancher local, qui livrent chaque semaine des paniers de produits frais en mairie. Les AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) du Maine et Loire proposent à toutes les femmes enceintes habitant à **Longuenée-en-Anjou** et **Cantenay-Épinard** de bénéficier du dispositif « Ordonnance verte ». Celui-ci comprend un atelier de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens, des ateliers de cuisine et la mise à disposition d'un panier de légumes et de légumineuses issus de l'agriculture biologique et de circuit court, chaque semaine, pour une durée de 5 mois, financé à 50%.

Action SN-2-B : Augmenter la part du bio et du local dans la restauration collective et privée

Angers Loire Métropole a financé en 3 ans avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) près de 40 000 € d'actions visant à accompagner le développement du bio et du local dans la restauration collective, comme par exemple un voyage d'études au Pays de Retz avec des élus et agents d'Angers Loire Métropole et des communes pour des échanges de bonnes pratiques.

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial un partenariat a été noué avec Bio Loire Océan (association de producteurs de fruits et légumes bio de la région), dont un des axes de développement est l'approvisionnement de Papillote et Compagnie. Ce financement d'Angers Loire Métropole (33 000 € sur 3 ans) porte déjà ses fruits car plusieurs commandes de légumes bio et locaux ont ainsi pu être passées.



Des actions ont aussi été impulsées auprès des restaurants commerciaux pour améliorer leur démarche d'éco-responsabilité.

- o L'entreprise Écotable audite les restaurants. Elle leur fournit des recommandations et conseils (approvisionnements, déchets, organisation, etc....) et leur décerne un label si les critères sont respectés. Angers Loire Métropole co-finance de manière dégressive le coût du label les trois premières années, afin d'inciter les restaurateurs à s'engager.

- *Une quinzaine de restaurateurs sont accompagnés dont cinq sont déjà labélisés Ecotable sur Angers Loire Métropole. Il est visé une trentaine de restaurants accompagnés d'ici 2028*
- *Le site "ma cantine" indique 14% de bio et 18% de qualité (hors bio) en moyenne pour les restaurants collectifs sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Entre 2022 et 2025, Angers Loire Métropole aura financé environ 70 000 € d'accompagnement de la restauration hors domicile au travers du Projet Alimentaire Territorial*



❖ Dans les communes

De nombreuses communes augmentent la part du bio dans la restauration collective. La Ville d'**Angers**, **Bouchemaine**, **Saint-Lambert-la-Potherie** par exemple collaborent étroitement avec Papillote et Cie pour intégrer des produits bio et locaux dans ses menus. Cette société publique est également responsable de la fabrication et de la livraison des repas où 40 % des produits sont bio et 55 % sont des denrées qui proviennent localement. Le restaurateur fournit les repas dans les cantines et les crèches de 21 communes de l'agglomération, ce sont ainsi 14 500 enfants qui en bénéficient. Les restaurants scolaires de **Cantenay-Épinard** sont approvisionnés en viande par un agriculteur local, tandis que les légumes proviennent des vergers de l'Aurière, situés à **Feneu**. **Mûrs-Érigné** travaille sur un projet visant à passer en régie directe pour l'approvisionnement de sa cuisine centrale, afin de mieux contrôler les produits utilisés par ses équipes. **Saint-Léger-de-Linières**, **Briollay** et **Savennières** font également des efforts pour améliorer l'approvisionnement en local et/ou en bio de leurs cantines scolaires, et luttent activement contre le gaspillage alimentaire. Les

4 communes de la communauté urbaine désormais labellisées « Territoires Bio Engagé » depuis 2022 sont **Le Plessis-Grammoire**, **Écuillé**, **Briollay** et **Mûrs-Érigné**. Ce label valorise l'engagement en faveur de l'Agriculture Biologique (pour la surface et/ou la restauration collective) et soutient les agriculteurs et les acteurs engagés du territoire.

Orientation 1.3 : Développer l'agriculture urbaine durable et la production vivrière

Action SN-3-A : Développer la nature comestible en ville (potagers et arbres fruitiers) en libre cueillette dans l'espace public

❖ Dans les communes

Pour la Ville d'Angers, l'ambition et les objectifs du mandat de planter 350 arbres fruitiers ont été largement dépassés avec la plantation de 477 fruitiers. On compte environ 25 sites répartis dans la ville entre les bacs collectifs cultivés et les jardins partagés.

Le projet « Cultivons notre terre » permet de sensibiliser sur le cycle des saisons et sur le bien manger avec :

- des bacs potagers et cultures en pleine terre en accès libre sur le square Boisramé à Belle-Beille offrent ainsi gratuitement des aromates, des légumes et petits fruits bio à un public qui n'a pas toujours la possibilité d'en acheter ;
- les habitants peuvent accéder au jardin Les Belles Pailles pour des conseils, récoltes et dégustations ;
- le jardin de Chabrol et Du Boxon au jardin (Monplaisir) proposent des ateliers et ouvrent régulièrement leurs portes pour des moments festifs et de partage.

Développer l'agriculture urbaine à travers des vergers en libre cueillette, solidaires et pédagogiques : c'est l'initiative portée par les communes des **Ponts-de-Cé**, d'**Avrillé**, de **Beaucouzé** et d'**Écouflant**. L'objectif de ces jardins est non seulement de produire, mais aussi de sensibiliser les citoyens à la taille, à la récolte, ainsi qu'aux pratiques agricoles responsables. Ils permettent également à chacun d'accéder à des fruits et légumes frais.

- À Angers : 477 fruitiers dans la ville, 25 sites de jardins partagés



Action SN-3-B : Créer des jardins de village et de nouveaux jardins partagés ouverts à tous dans nos communes et quartiers

❖ Dans les communes

La Ville d'Angers comprend une dizaine de sites de jardins familiaux et environ 25 sites de sites de jardinage collectifs (bacs ou parcelles cultivées). Toujours à Angers, les mini-jardins rencontrent un franc succès avec la création de 50 sites de mini-jardins par an permettant aux propriétaires de maison, de jardiner sur leur trottoir en pied de façade. On dénombre 740 mini-jardins créés à fin 2024. Pour le projet "Cultivons notre terre", 4 sites dans les quartiers de Belle Beille et Monplaisir proposent des initiations au jardinage, de la sensibilisation au bien manger, au compostage : du bac en accès libre, au jardin partagé pédagogique en parcelles partagées, en mini-parcelles individuelles, sur botes de pailles, en permaculture. Chaque jardinier peut ainsi plus ou moins s'engager et participer. Des animations gratuites sont régulièrement organisées (balades à la découverte des jardins en rosales lors de la fête de l'été de Belle-Beille le 8 juin 2024, inauguration du site de Chabrol le 1er mars 2025, inauguration « Du boxon au jardin » le 14 juin 2025).

- Angers : 13 sites de jardins familiaux soit plus de 600 parcelles de 100 à 200m², 25 sites de jardinage collectif, 740 mini-jardins "Cultivons notre terre" compte actuellement 4 sites cultivés pour un total de près d'1 ha

Les jardins partagés sont également présents dans d'autres communes d'Angers Loire Métropole. **Beaucouzé** propose 28 parcelles avec leurs abris pour les habitants de l'éco-quartier des Hauts du Couzé. Il en est de même pour **Bouchemaine**, qui met à disposition 17 parcelles sur plus de 2 000 m², dont une au CCAS destinée à l'aide alimentaire. **Rives-du-Loir-en-Anjou**, **Saint-Lambert-la-Potherie** et **Longuenée-en-Anjou** proposent ou augmentent la taille des terrains communaux à destination des habitants. Par exemple, la commune d'**Avrillé** a agrandi de 5 000 m² la surface cultivable des jardins familiaux des Ardennes. Ces communes ne s'arrêtent pas là comme à **Écouflant** où elles sensibilisent également les citoyens à la création de potagers sains et sans pesticides. À **Saint-Martin-du-Fouilloux**, c'est l'école primaire qui accueille un jardin potager, sensibilisant ainsi les enfants à l'autonomie alimentaire.



CONSOMMER



Publicité, emballages (vrac, consignes, lutte contre le suremballage), réparation, recyclage, sensibilisation à la consommation responsable...



INTITULÉ DE L'ACTION	PAGES
Généraliser les défis Zéro déchet auprès des familles, dans les écoles et les structures de petite enfance.	
Accompagner la création de services de réparation, animés par des structures locales, permettant d'apprendre à réparer des équipements tombés en panne.	
Inciter à la généralisation des bonnes pratiques dans les commerces, restaurants et entreprises : vente en vrac, consignes, emballages réutilisables...	
Réduire la publicité en renforçant les règles d'affichage, en diminuant les pollutions visuelles et en multipliant les stop-pubs.	
Réduire le gaspillage d'énergie pour l'éclairage public et privé (lampadaires, enseignes...).	
Créer un centre anti-gaspillage alimentaire pour organiser la collecte des invendus, des surplus de production agricole et leur distribution aux personnes en situation de précarité.	
Développer des solutions de compostage des biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) en logement individuel et collectif.	
Mettre à disposition des habitants des plateformes de broyage de déchets végétaux dans chaque commune.	
Lutter davantage contre les dépôts sauvages en améliorant et en diversifiant les collectes, en sanctionnant plus les contrevenants.	

Orientation 2.1 : Encourager la consommation responsable des habitants

Action C-1-B : Généraliser les défis Zéro déchet auprès des familles, dans les écoles et les structures de la petite enfance

Une première opération « Défi Foyers Zéro déchet » a été lancée à l'issue des Assises de janvier à juillet 2022 et a été renouvelée en 2023. L'objectif était d'accompagner des foyers à réduire leur production de déchets, via l'organisation d'ateliers pratiques, de rencontres entre participants et de leur valorisation, avec un accompagnement spécialisé et la mise en place d'une plateforme numérique (suivi des pesées hebdomadaires de déchets, ressources et astuces, échanges entre participants...) : cette opération, réalisée auprès de 80 foyers participants par an, a permis de toucher à chaque fois environ 800 personnes localement, via les animations, ateliers et la communication des foyers impliqués vers leurs amis, voisins et familles. En 2024, la priorité ayant été donnée à la gestion des biodéchets à l'échelle de l'ensemble de la collectivité, les défis Zéro déchet vont être relancés en 2026 sur un nouveau format.



Par ailleurs, en 2023, 40 écoles et les associations de parents d'élèves ont été impliquées dans des démarches Zéro déchet, avec la mise à disposition de boîtes à outils et les échanges de bonnes pratiques entre les participants. Le programme Alimen'terre animé par Unis Cité avec Papillotte & Cie a permis de sensibiliser les scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Enfin, le dispositif d'accompagnement des familles à l'utilisation de couches lavables se poursuit avec le soutien financier d'Angers Loire Métropole (25% du montant d'acquisition d'un kit neuf, plafonné à 75€ par famille ou d'un kit d'occasion, plafonné à 15€ par famille).

- *Défi famille Zéro déchet en 2023 : 5 ateliers thématiques, 3 événements, une centaine de foyers, 800 personnes touchées. Les résultats obtenus en moyenne par participant : +20% de biodéchets, -30% des ordures ménagères, -23% des emballages et papiers recyclables*



◆ Dans les communes

Les communes multiplient les efforts pour lutter contre le gaspillage et généraliser le Zéro déchet. La Ville d'**Angers** a ainsi organisé un « Mois Objectif Zéro déchet » à destination des écoles et de plusieurs centres de loisirs, sensibilisant près de 240 enfants. Les restaurants scolaires sont également concernés : les écoles de **Cantenay-Épinard** et de **Mûrs-Érigné**

sont particulièrement investies dans cette démarche. À **Mûrs-Érigné**, un partenariat avec Papillote & Cie et Unis-Cité permet de participer au dispositif Alimen'terre, porté par Angers Loire Métropole.

La généralisation du Zéro déchet passe aussi par la sensibilisation des citoyens. Les communes de **Rives-du-Loir-en-Anjou** et de **Saint-Barthélemy-d'Anjou** organisent, dans ce cadre, des ateliers et des rencontres autour de cette thématique, notamment à l'occasion d'événements comme la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et Le Grand Festin.

Montreuil-Juigné propose une charte éco-responsable destinée aux associations, afin de les engager dans une démarche Zéro déchet pour leurs pratiques et événements.

Depuis 2019, la fête des écoles à **Écuillé** est « Zéro déchet ». La commune de **Béhuard** met à disposition un espace pour un collectif local engagé dans la vente d'objets réemployés et valorisant ainsi les matières.

Action C-2-E : Accompagner la création de services de réparation animés par des structures locales permettant d'apprendre à réparer des équipements tombés en panne



L'objectif est de déployer plus massivement le réseau de la réparation sur l'ensemble du territoire, en travaillant avec tous les acteurs mobilisés (associations, entreprises de l'économie sociale et solidaire, professionnels). Le réseau de Repair'cafés associatifs est animé par l'association L'Etabli, avec le soutien d'Angers Loire Métropole. A ce jour 21 Repair'cafés sont en activité sur l'agglomération (13 en 2019). En parallèle, l'appui d'Angers Loire Métropole au réseau national des "Répar'acteurs" (artisans professionnels) se poursuit via une convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. A ce jour, plus de 128 structures sont répertoriées sur Angers Loire Métropole. Le déploiement d'outils numériques, en cours, permettra de rendre ces acteurs plus visibles et d'inciter les habitants et professionnels à solliciter leurs services.

Par ailleurs, le réseau des ressourceries locales (Emmaüs, Biscottes, APIVET) contribue à cette dynamique de réparation, via la remise en état d'objets destinés à une seconde vie. Dans ce cadre, à l'occasion de ressourceries éphémères mises en œuvre en 2024 et 2025 par la ressourcerie des Biscottes (avec l'appui financier d'Angers Loire Métropole), dans certains quartiers d'Angers (Belle-Beille, Pré-Pigeon) ou dans les communes (ex : Avrillé, Ecuillé), des ateliers de réparation ont été proposés en direction des habitants.

Enfin, un projet de ressourcerie interne aux services d'Angers Loire Métropole /Ville d'Angers est à l'étude pour expérimentation en 2025-2026 (mobilier de bureau, matériel événementiel, etc.), comprenant également une action de remise en état/petite réparation quand nécessaire.

➤ Soutien au déploiement des Repair'cafés :

- Animation du réseau des 21 Repair'cafés
- Accompagnement à la création de nouveaux Repair'cafés (1 à 2 par an) : 2022-Feneu ; 2023-Cantenay Epinard et Ecuillé ; 2024-Briollay
- Animation d'ateliers de co-réparation : 1 à 3 ateliers/an
- Promotion du dispositif auprès du grand public : 1 à 2 évènements/an (ex : journée nationale de la réparation, Galeries Recyclettes)
- Soutien à la valorisation du réseau des artisans Répar'acteurs avec la Chambre de Métiers dans le cadre de la Feuille de route économie circulaire : 5 000 €/an pendant 3 ans
- Soutien aux ressourceries éphémères (seconde vie et réparation) : 40 K€ sur 3 ans



❖ Dans les communes

Les communes s'équipent progressivement de structures de réparation, telles que les Repair' Cafés ou Repair' Vélo, comme c'est le cas à **Saint-Martin-du-Fouilloux, Cantenay-Épinard, Briollay, Feneu et Montreuil-Juigné**.

Elles innovent également en proposant des ressourceries éphémères, comme à **Écuillé** ou à **Avrillé**. **Écouflant** a, quant à elle, organisé un Troc et Don lors des Journées du Développement Durable, favorisant ainsi l'économie circulaire.

Orientation 2.2 : Mobiliser les acteurs de l'économie locale

Action C-2-A : Inciter à la généralisation des bonnes pratiques dans les commerces, restaurants et entreprises : vente en vrac, consigne, emballages réutilisables...



Un premier travail de sensibilisation/mobilisation des entreprises aux pratiques vertueuses a été initié dès 2019, en lien avec Angers Loire Développement (ALDEV) et les chambres consulaires (ex : dispositif Eco Défis de la Chambre de métiers, accompagnement des restaurants commerciaux dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets).

Cette démarche a été poursuivie et renforcée dans le cadre de la feuille de route économie circulaire adoptée par Angers Loire Métropole en juin 2022, notamment dans le cadre de conventions pluriannuelles de partenariat avec les trois chambres consulaires, l'ADECC (Association pour le Développement de l'Économie Circulaire et Collaborative) et avec l'IRESA (acteurs de l'économie sociale et solidaire), en vue de déployer des actions concrètes, en particulier :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire : réflexion en cours sur la création d'un outil de reconditionnement mutualisé entre plusieurs acteurs de la restauration collective, en vue de favoriser les dons aux associations d'aides alimentaires ;
 - Accompagnement de restaurants dans l'obtention du label Ecotable (depuis 2024) ;
 - Valorisation des entreprises vertueuses : création des Trophées de l'économie circulaire en 2025 (6 lauréats primés sur 17 candidatures) ;
 - Diminution des emballages à usage unique : réalisation en 2024 d'un diagnostic territorial sur les possibilités de développer le réemploi des emballages dans le secteur alimentaire ;
 - Réemploi : organisation régulière de journées éphémères du réemploi dans les entreprises (ADECC), organisation de collectes de matériels informatiques et numériques pour favoriser le réemploi et le reconditionnement (écrans, ordinateurs, etc.) ou le réemploi des composants numériques, identification d'acteurs locaux en capacité de gérer les matériels en renouvellement ou en fin de vie (ex : entreprises Triade ou Okamac, acteurs de l'ESS, etc.) ;
 - Soutien au réseau des Répar'acteurs animé par la chambre de métiers.
- *Budget conventions avec les 3 chambres consulaires, l'ADECC et l'IRESA : environ 75 K€ par an. Etude réemploi des emballages : 35 K€. Label Ecotables : 5 K€ par an*



❖ Dans les communes

Pour favoriser les approvisionnements en circuit court, le **Plessis-Grammoire** a soutenu l'association "Eco Gram" pour la publication du guide "Se nourrir à moins de 10 km du Plessis Grammoire".

Depuis le 1^{er} janvier 2025, **Loire-Authion** accompagne la mise en place du compostage des biodéchets des cantines scolaires (avec Les Alchimistes) et des résidences Autonomie (avec Moulinot). Quant à **Soulaines-sur-Aubance**, c'est l'épicerie communale qui a été accompagnée pour proposer davantage de produits locaux.

A **Savennières**, la priorité est donnée aux produits des commerces locaux pour les manifestations communales (pains, pâtisseries, vins, ...). Les restaurateurs de **Béhuard** favorisent les produits locaux en travaillant en circuit court, en lien direct avec les producteurs du territoire.

Action C-2-D : Réduire la publicité en renforçant les règles d'affichage, en diminuant les pollutions visuelles et en multipliant les stop-pubs



Depuis 2022, les effets du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) adopté en janvier 2020 se sont poursuivis en matière d'évolution du parc de panneaux publicitaires (suppression, renouvellement, réduction des formats notamment).

Il y a eu une réduction notable du nombre de panneaux publicitaires privés depuis 2020 (-65% environ sur Angers) et une amélioration du parc publicitaire. En 2023, ce sont 320 panneaux qui ont été démontés, 134 en 2024.

Des relances sont réalisées auprès des afficheurs sur des non-conformités observées, y compris en matière d'extinction nocturne. En 2024, une modification du règlement de publicité a permis d'instaurer des règles visant à encadrer la présence des panneaux numériques dans les vitrines dans une logique de réduction du nombre et des formats des panneaux. Cette modification a également permis d'étendre la plage des horaires d'extinction obligatoires de l'ensemble des dispositifs de 21h à 7h.

Les dispositifs en place ont jusqu'à 2026 pour se mettre en conformité. Le prochain bilan sera réalisé en 2026.

Depuis 2022 :

- Réduction notable du nombre de panneaux publicitaires privés depuis 2020 (-65% environ à Angers) et amélioration du parc
- Relance auprès des afficheurs sur des non-conformités observées, y compris en matière d'extinction nocturne



Orientation 2.3 : Accélérer la réduction des gaspillages

Action C-3-A : Réduire le gaspillage d'énergie pour l'éclairage public et privé (lampadaires, enseignes...)

Dans le cadre du projet Territoire intelligent, le planning du programme de rénovation du parc d'éclairage public a été prolongé jusqu'en mars 2027.

Au 1^{er} janvier 2025, 20 626 luminaires des 30 000 points lumineux à rénover ont été remplacés, correspondant ainsi à 69% de l'objectif fixé dans le projet et à 58% du patrimoine global, incluant les projets de rénovations urbaines et les lignes de tramway déjà équipées de cette technologie.

La puissance installée totale a diminué de 70% en moyenne comparativement au parc d'éclairage public existant avant la rénovation. La puissance lumineuse diminue en fonction des heures de nuit (extinction ou gradation) afin de s'adapter aux usages de l'espace public. 1 071 capteurs de présence ont été installés de manière à réguler la puissance lumineuse en fonction de la présence ou non d'usagers.

La consommation globale d'énergie a diminué de 45% en 2024 par rapport à l'année de référence (2018), malgré une augmentation de 5% du parc d'éclairage public. 1,6 millions d'euros ont été ainsi économisés sur la facture d'électricité depuis 2021. La totalité des sources lumineuses installées respecte la réglementation sur la réduction de la pollution lumineuse.

Le pilotage à distance des points lumineux permet également de réguler l'intensité lumineuse au bénéfice de la biodiversité.

- *Etat d'avancement du projet de rénovation du parc d'éclairage public : 69% de l'objectif au 1^{er} janvier 2025. Puissance électrique totale installée : réduction de 70% par rapport au parc avant la rénovation.*
- *Consommation d'énergie : réduction de 45% par an en l'état actuel du parc rénové*



Action C-3-C : Créer un centre anti-gaspillage alimentaire pour organiser la collecte des invendus, des surplus de production agricole et leur distribution aux personnes en situation de précarité

En 2023, un pré-diagnostic des pertes aux champs a été effectué dans le cadre de la Feuille de Route Economie Circulaire (FREC), par la chambre d'agriculture et l'association Solaal (qui agit au quotidien sur cette thématique).

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a conduit une étude sur la création d'un centre anti-gaspillage alimentaire, mais les associations du don alimentaire n'ont pas souhaité donner suite.

En 2024, une étude anti-gaspillage alimentaire est relancée via la FREC, sur toute la chaîne de valeur de l'alimentation : du champ à l'assiette, par l'Iresa (réseau départemental des acteurs de l'ESS). L'étude se poursuit en 2025 avec deux pistes d'action principales :

- Aide alimentaire : rédaction d'un cahier des charges en commun de l'acceptation des dons (charte unique) ;
- Restauration collective : étudier et expérimenter un outil de reconditionnement et de logistique.

En 2024, l'association Solidarifood, alors en difficulté financière, a repositionné son activité/offre car elle a dû stopper la tente anti-gaspillage qui permet, à la fin des marchés, de récupérer des denrées vouées à la destruction auprès des commerçants pour les redistribuer gratuitement.

En parallèle, via la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, des actions de sensibilisation sont conduites auprès des apprentis restaurateurs depuis 2023.



❖ Dans les communes

En 2023, le CCAS de la Ville **d'Angers** a engagé une démarche de collecte des déchets alimentaires issus de la cuisine centrale et de l'Ehpad Gaston-Birgé attenante à la cuisine. 17 361 kg de déchets alimentaires ont ainsi pu être valorisés en 10 mois avec Envie2E.



Orientation 2.4 : Réduire les déchets et mieux les valoriser

Action C-4-A : Développer des solutions de compostage des biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) en logement individuel et collectif

Depuis le 1er janvier 2024, tous les habitants sont invités à trier leurs déchets alimentaires. L'objectif est de détourner à la fin du déploiement près de 8 000 tonnes par an de biodéchets, des déchets ménagers et assimilés.

Angers Loire Métropole propose des composteurs individuels depuis 2005, avec aujourd'hui 31 % des foyers du territoire qui en sont dotés.

Pour permettre aux habitants des quartiers urbains denses de trier leurs biodéchets, des bornes de collecte sont installées. Certaines sont déjà posées dans les centres-bourgs pilotes de la première couronne angevine, puis toutes les communes seront équipées d'ici début 2026. De plus, d'ici à 2026, près de 1 700 composteurs collectifs supplémentaires sont prévus en habitat collectif.

La priorité est de limiter la circulation de camions et favoriser le retour au sol local de la matière organique. Les collectes seront donc réalisées dans les zones denses où le compostage n'est pas possible. Ces expérimentations sont également menées auprès de structures périscolaires et d'immeubles.

A noter que l'entreprise Moulinot a inauguré son usine de valorisation des déchets alimentaires sur le site de Biopole à Saint-Barthélemy-d'Anjou, ce qui permet l'achèvement de la réindustrialisation du site (avec le nouveau centre de tri, etc.). L'entreprise collecte et pré-traite les biodéchets des professionnels et des collectivités sur le département, qui sont ensuite utilisés en agriculture ou en méthaniseurs.

- 5 ETP à la direction déchets d'Angers Loire Métropole sont dédiés au déploiement du dispositif biodéchets
- Nombre de composteurs individuels : 22 000 (2023) ; 25 800 (2024) ; 41 000 (objectif 2026)
- Nombre de composteurs en pied d'immeuble (sur l'espace privé) : 393 sites (2023) ; 350 sites (2024) ; 950 sites (objectif 2026)
- Nombre de composteurs de quartier (sur l'espace public) : 20 (2023) ; 350 (2024) ; 950 (objectif 2026)
- Bornes de collecte en centre-bourg de 1ère couronne : 0 (2024) ; 5 (2024) ; 470 (objectif 2026)





❖ Dans les communes

De nombreux composteurs individuels, collectifs ainsi que des bornes grutables en cœur de ville ont été installés dans les communes d'Angers Loire Métropole, avec l'accompagnement des Alchimistes et de Label Verte.

À **Cantenay-Épinard**, 50 % des habitants possèdent un composteur individuel. Certaines communes comme **Beaucouzé** vont plus loin et proposent également des bennes pour les sapins et les coquilles d'huîtres pendant les fêtes de fin d'année. Le tri s'installe également dans les écoles de **Verrières-en-Anjou, Saint-Lambert-la-Potherie et Montreuil-Juigné**.

À **Feneu**, un Café Fanouin spécial compostage a été organisé le 5 octobre 2024 pour inaugurer les nouveaux composteurs et partager les bonnes pratiques.

Action C-4-B : Mettre à disposition des habitants des plateformes de broyage de déchets végétaux dans chaque commune



A la fin des Assises, Angers Loire Métropole et la mairie d'Ecuillé ont réalisé des travaux de construction d'une plateforme de dépôt et broyage des végétaux destinée aux habitants des communes d'Ecuillé, Soulaire-et-Bourg et Feneu. Elle a ouvert en mai 2023. Une seconde est à l'étude sur la commune de Saint-Clément-de-la-Place.

Des actions de sensibilisation au broyage des végétaux sont régulièrement menées dans les déchèteries d'Angers Loire Métropole.

En 2025, il est prévu de revoir l'aide aux particuliers pour la location de broyeurs des végétaux.

Au-delà de la promotion du broyage, une campagne de communication est actuellement en cours pour aider les usagers à mieux gérer leurs déchets verts sur leur parcelle (dans les abris bus, flyers en déchèterie, site internet d'Angers Loire Métropole...)

Une étude est en cours pour mieux valoriser les déchets verts collectés en déchèterie avec un retour prioritaire à la terre.

- *Les ateliers de broyage en déchèterie : 12 en 2023 avec 700 personnes sensibilisées*
- *Fréquentation de la plateforme des végétaux à Ecuillé en 2024 (1^{ère} année pleine) : 1 238 passages pour 300 foyers, 700 m³ collectés pour une économie annuelle estimée entre 17 000 et 20 000 € (sans tenir compte du bilan carbone). Circuit favorisé avec un retour de proximité à la terre agricole.*

❖ Dans les communes

À l'instar **d'Ecuillé, Soulaire-et-Bourg et Feneu, Sainte-Gemmes-sur-Loire** organise également deux opérations de broyage gratuites par an. **Saint-Léger-de Linières et Saint-Martin-du-Fouilloux** proposent la même initiative, avec en plus, une distribution du paillis issu du broyage aux habitants. À **Angers**, certaines maisons de quartier proposent des locations de broyeurs de végétaux. Des ateliers avec les jardins familiaux ont été organisés pour limiter les flux de déchets (compost, sensibilisation au broyage).

Action C-4-D : Lutter davantage contre les dépôts sauvages en améliorant et diversifiant les collectes, en sanctionnant plus les contrevenants



Un diagnostic des dépôts sauvages sur le territoire a été réalisé fin 2022, impliquant des observations de terrain et des communes. Une seconde campagne a été réalisée fin 2024 à la suite de la mise en place de l'accès par badge en déchèterie pour en analyser les éventuels impacts et mettre en œuvre un plan d'actions de résorption des dépôts sauvages.

Une troisième campagne d'étude sera mise en place en 2026 pour observer l'incidence de la limitation du nombre de passages en déchèteries à 24 (mise en œuvre le 1er avril 2025).

Un appui financier aux communes a été mis en œuvre pour aider à l'enlèvement des dépôts sauvages et des encombrants autour des points d'apport volontaire. Plusieurs communes ont déployé des moyens spécifiques pour prévenir les incivilités et sanctionner leurs auteurs.

À la suite d'un état des lieux du maillage territorial des bornes de vêtements usagés, de nouvelles bornes ont été déployées en 2023-2024 dans les communes sous-dotées.

En janvier 2023, la mise en place de l'accès aux déchèteries par badge a permis de réserver l'entrée aux seuls ménages du territoire améliorant l'affluence sur les sites et le conseil aux usagers.

Dépôts sauvages sur l'année 2024 pour la Ville d'Angers :

- *Nombre de repérages des incivilités : 10 000*
- *Nombre de factures émises : 700*
- *Tonnage collecté : environ 380 tonnes*
- *Ajout de 34 bornes APIVET (objectif : 1 point/1 500 habitants pour chaque commune)*



❖ Dans les communes

À **Angers** 10 000 repérages ont été réalisés (dépôts sauvages ou sacs sortis en dehors des jours et heures de collectes) et 700 factures émises par le service de propreté urbaine. A **Écouflant**, des bornes à mégots ont été installées dans les lieux publics, ainsi que des cendriers mobiles pour les événements.

S'ÉPANOUIR

Lien entre la culture, les loisirs, les sports et la transition écologique : éco-événements, éco-manifestations, culture comme vecteur de sensibilisation...



INTITULÉ DE L'ACTION	PAGES
Organiser des événements mobilisateurs sur la transition écologique dans les communes et les quartiers : journées citoyennes, festivals nature, semaines de la mobilité...	
Créer une Maison de la transition écologique et des lieux relais répartis dans le territoire pour la sensibilisation et l'éducation à la transition écologique.	
Sensibiliser les jeunes à la transition écologique en temps périscolaire, accueils de loisirs...	
Intégrer la participation des citoyens dans les projets de transition écologique portés par Angers Loire Métropole et les communes.	
Inciter et accompagner les projets citoyens pour l'environnement, notamment dans les budgets participatifs.	
Soutenir le développement du tourisme vert et responsable.	
Créer des parcours de découverte de notre patrimoine naturel et culturel.	



Orientation 3.1 : Développer la formation, l'éducation et la communication sur la transition écologique

Action SE-1-B : Organiser des événements mobilisateurs sur la transition écologique dans les communes et les quartiers : journées citoyennes, festivals nature, semaines de la mobilité...

De nombreux événements dédiés à la transition écologique sont proposés sur le territoire par les communes et les acteurs de la transition. Le programme annuel des activités de la transition écologique d'Angers Loire Métropole, propose 300 animations avec 70 partenaires sur toutes les thématiques ainsi que le programme "Rendez-vous en Anjou" et ses 320 rendez-vous sur les 89 espaces naturels sensibles du Maine-et-Loire (dont une dizaine sur Angers Loire Métropole).

Quelques événements :

- Les galeries Recyclettes de l'IRESA aux **Ponts-de-Cé** (début décembre), l'évènement de la Seconde Main de P'tits Poids Carottes à Belle-Beille (fin août)
- La Fête de la Nature (2025) organisée par Angers Loire Métropole au lac de Maine à Angers avec 50 partenaires dans 10 communes ; le festival des idées vertes O'Grand Air sur **Avrillé** (mai) ; Fleuves en fête sur **Loire-Authion** ; L'Art en Cé Jardins aux **Ponts-de-Cé** (juin) ; Les Automnales de **Sainte-Gemmes-sur-Loire** organisées avec le pôle végétal de Loire Maine
- Pieds Mouillés, drôles d'idées organisées par la mairie des **Ponts-de-Cé** et Loire Odysée (octobre), les 30 ans de la Crue de 1995 organisés par le SMBVAR (janvier 2025), Mûrs pour les Transitions à **Murs-Érigné** (mai) ; la Fête de l'environnement à **Saint-Léger-de-Linières** (mai) ; les Journées du développement durable organisées par la Commune **d'Écouflant**
- Mon Noël éco-engagé organisé par la Maison de l'environnement d'Angers Loire Métropole (décembre)

Les festivals et événements (sportifs, culturels, citoyens, touristiques, d'affaires, etc.) qui accueillent chaque année de nombreux visiteurs, constituent de puissants leviers de sensibilisation à la transition écologique. L'objectif est de réinterroger et de tester avec les organisateurs des actions concrètes sur les déplacements, l'alimentation, la gestion des déchets, les matériels utilisés, etc. de façon à réduire les impacts et sensibiliser concrètement les participants.



Animée par la Maison de l'Environnement, la démarche "éco-événements" réunit près de 20 organisateurs (services Angers Loire Métropole/Ville d'Angers, partenaires para-publics comme Destination Angers, structures associatives, institutionnelles, privées, etc.) pour créer des ressources et des journées thématiques.

Entre 2022 et 2025, 25 événements ont été labellisés (ex : Premiers Plans, Festival de Trélazé, Tout Angers Bouge, Accroche-coeurs, Tempo Rives, Pianopolis, Nature is bike, L'été au lac, Cross du Courrier de l'Ouest, journée citoyenne d'Angers, inauguration de la 2ème ligne du tram, etc.).

Lancés pour la première fois en 2025, les trophées "Angers Loire éco-événement" visent à récompenser les événements - qu'ils soient culturels, festifs, économiques, sportifs ou associatifs - ayant mis en place des actions concrètes pour réduire leur impact environnemental. De la réduction des déchets à la promotion du vélo, en passant par une alimentation plus durable ou une consommation d'énergie maîtrisée, les candidatures reçues ont reflété une diversité d'approches. 34 dossiers provenant de communes, d'entreprises et d'associations de l'ensemble de l'agglomération ont été analysés par un jury d'experts locaux de l'éco-événement. 19 lauréats ont été désignés dans six catégories.



◆ Dans les communes

Des événements sont organisés dans les communes, tels que le Labo des Transitions à **Saint-Barthélemy d'Anjou** et le Forum de l'Environnement 2024 à **Longuenée-en-Anjou**.

Les communes intègrent également la transition écologique dans d'autres événements, comme la Journée citoyenne 2023 à **Saint-Martin-du-Fouilloux** et le festival « Bass in Vallées » à **Cantenay-Épinard**.

Beaucouzé a proposé une « Journée verte » (ramassage des déchets, broyage, ateliers autour de la biodiversité, etc.). Une journée éco-citoyenne est organisée tous les ans sur la commune de **Béhuard**.

A **Angers**, depuis 2015, la Journée citoyenne initiative incarne l'engagement collectif des angevins permettant à chacun de s'engager, que ce soit pour une heure ou une journée.

Action SE-1-C : Créer une Maison de la transition écologique et des lieux relais répartis dans le territoire pour la sensibilisation et l'éducation à la transition écologique



La transition écologique sur le territoire est engagée mais les politiques et les services publics, seuls, ne seront pas suffisants pour relever tous les défis. Il est indispensable que les habitants soient sensibilisés mais aussi mobilisés et accompagnés pour agir au quotidien. Des travaux ont été engagés à la suite des Assises de la transition écologique dès 2023, en vue de définir une stratégie collective de mobilisation des différents publics : 77 acteurs locaux (47 partenaires associatifs, privés et institutionnels, 15 communes d'Angers Loire Métropole et 15 directions Angers Loire Métropole/Ville d'Angers) ont été associés à cette démarche et ont activement participé à 3 demi-journées d'ateliers sur différentes thématiques.

Le concept de Maison de la transition écologique a fait l'objet de deux ateliers fin 2023.

Le collectif a estimé prioritaire de se doter des moyens pour aller à la rencontre des habitants en leur proposant des services à proximité de chez eux, en renforçant le réseau existant des acteurs du territoire d'Angers Loire Métropole.

Les actions proposées sont les suivantes :

- un programme d'activités sur tout le territoire d'Angers Loire Métropole sur tous les thèmes de la transition écologique. En 2025, déjà 300 activités coordonnées sur 15 communes avec 70 partenaires privés publics et associatifs ;
- l'organisation d'éco-événements grand public, sportifs, culturels, etc. qui permettent de faire vivre des expériences de la transition écologique à des dizaines de milliers d'habitants de la métropole angevine : déjà une quarantaine d'événements éco-conçus depuis 2019, dont 25 labellisés ;
- un guichet unique dématérialisé pour accéder à toutes les informations sur la transition écologique, locales et nationales en partenariat avec le Secrétariat Général de la Planification Ecologique (SGPE) et l'ADEME et en s'appuyant sur les outils locaux ;
- des kiosques et stands de la transition écologique animés dans des lieux fixes de la métropole angevine (mairies, éco-lieux, ...) et sur des événements (fêtes de village et de quartier, fêtes d'écoles, ...), pour informer les habitants ;
- un kit pédagogique itinérant de la transition écologique sera créé avec les communes et partenaires, privés, publics et associatifs (en 2026/27).

Action SE-1-E : Sensibiliser les jeunes à la transition écologique en temps périscolaire et dans les accueils de loisirs...



La Maison de l'environnement et ses partenaires (ex : l'Éducation nationale, les communes, les associations, le réseau Éducation à l'environnement et pour les écoles et centres de loisirs, le réseau régional de l'éducation à l'environnement et à la transition écologique - le GRAINE) sont mobilisés pour déployer des actions de sensibilisation des enfants et des jeunes à la transition écologique, dans le cadre scolaire et dans le cadre péri et extrascolaire.

La Maison de l'environnement dispose d'un animateur nature (2 200 enfants sensibilisés/an) et une équipe mobilisée sur l'accueil des tout-petits de 0 à 3 ans au jardin bio (500 participants, enfants et accompagnants en 2024). Plusieurs rallyes et autres projets pédagogiques sont également proposés aux enfants qui viennent avec leur famille sur leur temps de loisirs.

Une plateforme numérique est en cours de réalisation pour faciliter la mise en relation entre la demande de l'offre de services existante.

Parmi les nombreuses actions développées, l'Atlas de la biodiversité intercommunal (ABCi) (2024-2026), permet une coopération territoriale de sensibilisation des enfants d'Angers Loire Métropole (22 communes engagées pour mettre en œuvre des défis d'observation de la faune et de la flore, valoriser les projets biodiversité menés dans les écoles...). Une fête de la nature inter-écoles a permis de valoriser l'ensemble des actions en mai 2025 au lac de Maine à Angers.

- 2 200 enfants sensibilisés en 2024 par la Maison de l'Environnement
- 500 petits et accompagnants accueillis en 2024 à la Maison de l'Environnement
- Programme d'animations dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité intercommunal : 20 écoles concernées, 600 enfants ciblés en 2025



❖ Dans les communes

La ville d'Angers met en œuvre un nouveau projet éducatif de territoire 2025-2026 incluant un volet transition écologique (actions anti-gaspi dans les cantines des écoles avec Papillote et Cie, création d'un groupe de 20 animateurs des temps périscolaires "Les écolibris", mise à disposition de sacs à dos d'exploration "nature" par la cité éducative de Monplaisir, projet d'un éco-animateur par école depuis 2024 sur le territoire Doutre – Hauts-de-Saint-Aubin, animations pour réfléchir sur les abords des écoles, projets construction de nichoirs). La ville a sensibilisé plus de 2 500 élèves à l'alimentation durable avec son programme Alimen' terre.

Un comité de jeunes ambassadeurs pour l'environnement a été créé à l'initiative de la commune d'**Ecouflant**. Les enfants, issus des classes de CM1 et CM2 des trois écoles, sont en lien avec la commission extra-municipale « Environnement- Développement Durable ». Ils proposent des actions, les concrétisent, fédèrent leur entourage, en ambassadeurs des générations futures. **Longuenée-en-Anjou** a également mis en place des actions de sensibilisation sur l'alimentation, le gaspillage, et a ciblé les parents d'élèves ainsi que les assistantes maternelles. La commune d'**Avrillé** soutient le financement des aires terrestres éducatives pour quatre de ses écoles, en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Les écoles de **Saint-Léger-de-Linières**, sont labellisées refuge de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), et œuvrent pour la préservation de la biodiversité locale. **Mûrs-Erigné** a créé un Conseil Municipal des Enfants pour encourager la participation citoyenne. Enfin, **Saint-Martin-du-Fouilloux** implique les enfants dans des ateliers cleanwalk lors de la journée citoyenne, au sein d'un espace naturel sensible. Toutes ces initiatives visent à sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la transition écologique et à les impliquer dans la citoyenneté.

Orientation 3.2 : Renforcer la participation et les initiatives citoyennes

Action SE-2-B : Intégrer la participation des citoyens dans les projets de transition écologique portés par Angers Loire Métropole et les communes



Le Conseil de développement Loire Angers est une instance de démocratie participative composée de 90 organisations représentant la vie civile locale et d'un collège de 30 citoyens.

Angers Loire Métropole a proposé à cette instance de contribuer au suivi des Assises de la Transition écologique, initiées en 2020. Deux membres du Conseil de développement ont ainsi participé à l'évaluation citoyenne à mi-parcours de la feuille de route des Assises fin 2022. Plusieurs membres ont également participé aux ateliers destinés à la conception de dispositifs de sensibilisation des citoyens à la transition écologique pour accompagner Angers Loire Métropole sur la méthode employée en termes de participation et d'implication citoyennes.

Au niveau des 10 conseils de quartiers angevins : 250 angevins ont participé à des réflexions et travaux sur des thématiques en lien avec la transition écologique



❖ Dans les communes

Au niveau de la ville d'**Angers**, au-delà des initiatives accompagnées via le budget participatif (40 actions directement en lien avec les enjeux de la transition écologique), des actions ont également été menées dans le cadre des conseils de quartier. Ces derniers, initiés en 2021 et renouvelés en mai 2024, mobilisent près de 250 angevins qui participent à l'amélioration du quotidien des habitants de leur quartier. Dans le cadre de saisines ou d'auto-saisines, ils ont abordé les enjeux de la transition écologique à travers des questions liées aux mobilités et déplacements, à l'amélioration du cadre de vie, au végétal, aux incivilités environnementales, au vivre ensemble, à la santé et au bien-être.

Par ailleurs, dans le cadre des projets de quartiers, 104 actions en lien avec la transition écologique ont été menées, dont 82 sont déjà réalisées et 12 en cours ou programmées d'ici la fin du mandat.

Exemples de projets menés dans ce cadre : concertation sur la complémentarité des transports collectifs (tram/bus) avec l'arrivée des lignes B et C du tramway à Belle-Beille ; proposition de « pédibus » avec les associations de parents en centre-ville ; végétalisation des cours d'école

Fratellini et Isoret ; appui au développement de l'agriculture urbaine dans le quartier des Hauts-de-St-Aubin ; création d'un espace ressources pour les cyclistes à la Maison de Quartier des Trois-Mâts.

➤ *Au niveau des 10 conseils de quartiers angevins : 250 angevins ont participé à des réflexions et travaux sur des thématiques en lien avec la transition écologique*

À **Bouchemaine**, des ateliers participatifs ont été mis en place dans le cadre de l'étude urbaine du Petit Vivier. **Briollay** s'est également emparée de la démarche participative sur des sujets tels que les espèces exotiques envahissantes ou la préservation des haies. Certaines communes ont créé des instances dédiées à la consultation des citoyens.

C'est le cas d'**Écouflant**, qui a mis en place un Comité des Jeunes Ambassadeurs pour l'Environnement, chargé de mener des actions dans les écoles autour de thématiques telles que le jardinage, les inondations ou encore le tri des déchets. **Sainte-Gemmes-sur-Loire** a instauré une Assemblée Participative Citoyenne, fondée sur le volontariat, afin de permettre à chacun de s'engager pour la commune (par exemple à travers des projets sur l'avenir de la Zone Agricole Protégée).

Enfin, **Mûrs-Erigné** a créé une commission extra-municipale destinée à associer les habitants aux grands enjeux de la vie communale, dans une volonté de promouvoir une démocratie plus vivante et plus ouverte.

Action SE-2-C : Inciter et accompagner les projets citoyens pour l'environnement, notamment dans les budgets participatifs

Depuis les Assises, 11 communes d'Angers Loire Métropole ont mis en œuvre un budget participatif dont le plus ancien est celui de la Ville d'Angers avec une enveloppe de 1M€.



❖ Dans les communes

Les communes qui organisent un budget participatif sont **Angers, Avrillé, Beaucouzé, Bouchemaine, Briollay, Les Ponts-de-Cé, Montreuil-Juigné, Rives-du-Loir, Sainte-Gemmes-Sur-Loire, Saint-Léger-de-Linières et Trélazé.**

Pour **Angers**, sur les 74 projets accompagnés au titre du budget participatif, 40 sont directement en lien avec les enjeux de la transition écologique (12 sur la protection de la biodiversité urbaine, 10 sur l'augmentation de la végétalisation en ville, 7 sur l'amélioration des mobilités douces, 5 sur le recyclage et la lutte contre le gaspillage, 3 sur la prévention des pollutions et 3 sur les énergies renouvelables ou les économies d'énergie). Des ateliers « fabrique à idées » sont organisés pour accompagner celles et ceux qui le souhaitent dans l'élaboration de leurs propositions.

Par rapport à la situation en 2022, le calendrier du budget participatif angevin a été modifié pour se caler sur l'année scolaire afin de favoriser la participation des étudiants et des scolaires. Une priorisation des projets de proximité au niveau des votes a également été instaurée pour favoriser les projets de quartier.

De plus, une expérimentation « assemblée citoyenne » permettant de débattre de la pertinence des propositions avant leur instruction par les services a été menée à l'automne 2024 : cela a manifestement répondu à une véritable attente des citoyens de pouvoir débattre des projets au-delà du simple vote.

➤ *Sur un total de 74 projets lauréats du budget participatif angevin depuis 2018 : 41 projets sont réalisés à ce jour, 32 sont en cours de réalisation (dont 8 seront réalisés au cours du 1er semestre 2025), 1 projet a été annulé faute de solution technique.*

Les **Ponts-de-Cé, Saint-Léger-de-Linières** organisent leur budget participatif depuis 2022. Plus récemment, **Avrillé, Bouchemaine, Briollay, Trélazé** ont lancé leur second budget participatif. Ce sont des dizaines de projets qui sont retenus sur le territoire chaque année avec des améliorations du cadre de vie, des équipements et des services, avec une majorité de projets en faveur de la transition écologique.

Orientation 3.3 : Développer des événements éco-responsables, sans impact sur l'environnement (culture, sports, loisirs, tourisme...)

Action SE-3-A : Soutenir le développement du tourisme vert et responsable



Destination Angers a concrétisé depuis 2022 sa politique relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et son plan d'actions pour le management responsable des activités événementielles.

La démarche est certifiée ISO 20121 depuis mars 2023. Destination Angers a réalisé en 2024 le 1^{er} bilan des émissions de gaz à effet de serre de ses activités (Parc des expositions, Centre de Congrès et Office de tourisme).

La structure a obtenu également en décembre 2023 le label « Destination Innovante et Durable » à l'échelle d'Angers Loire Métropole, qui vise à impliquer les acteurs de la chaîne d'accueil touristique autour des enjeux de tourisme durable. Cette démarche donne lieu à des conventions de partenariat avec les sites et partenaires majeurs du territoire.

Un schéma de développement touristique autour des itinéraires vélo a également été lancé en 2024. De plus, Destination Angers assurera en octobre 2025 l'accueil et organisation des Universités du tourisme durable, dont l'objectif est de sensibiliser les socioprofessionnels régionaux et d'accélérer la transition écologique du secteur touristique.

Enfin, Destination Angers mène des actions collectives d'accompagnement des acteurs dans la transition de leur activité :

- opération "Ecolabel" avec les hôteliers en partenariat avec l'ADEME (sensibilisation et accompagnement vers l'obtention de l'Ecolabel) ;
 - opération "Ecotable" avec les restaurateurs commerciaux, traiteurs événementiels & foodtrucks, en partenariat avec Angers Loire Métropole (sensibilisation et accompagnement vers l'obtention du label).
- *Baisse des consommations d'énergie 2024 (par rapport à 2023) sur les 3 équipements gérés par Destination Angers (Office de tourisme, Parc expo, Centre de Congrès) -31% pour le gaz ; -24% pour l'électricité. Réduction de la production de déchets 2024 par rapport à 2023 : Parc = -10% ; Centre de Congrès = -39% ; OT = -38%. 8 flux de déchets valorisés au Parc expo.*
- *Achats responsables : 70% des marchés publics en cours intègrent des clauses ou critères RSE (et 100% des nouveaux marchés depuis 2022)*

- 23% des achats réalisés par des Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT) et Entreprises Adaptées (EA) (+13% par rapport à 2023) sur leurs champs d'activités spécifiques (gestion des déchets, entretien des espaces verts, réemploi)
- Formation : 62% des salariés de Destination Angers en CDI ont bénéficié en 2024 d'une formation en lien avec la RSE
- 124 prestataires et fournisseurs écoresponsables sont référencés dans un annuaire
- Dans le cadre des opérations collectives : 3 nouveaux hôtels écolabellisés ; 5 nouveaux restaurants labellisés Ecotable



❖ Dans les communes

- Éco-événements : À **Avrillé**, tous les événements intègrent une réflexion sur la réduction de l'empreinte carbone, notamment par la mobilisation d'artistes locaux et l'installation de bornes électriques dans les parcs pour limiter l'usage de groupes électrogènes. À **Saint-Lambert-de-la-Potherie**, les associations utilisent des éco-cups pour éviter la vaisselle jetable. Aux **Ponts-de-Cé**, les associations ont été sensibilisées aux pratiques écoresponsables, et le Festival des Traver' Cé a obtenu le label Reeve en 2024. Sur **Angers**, l'association MAUVE (Les Agricultures Urbaines en mouvement), organise Les 48h de l'agriculture urbaine pour célébrer, ensemble, le jardinage urbain sous ses diverses formes.
- Loisirs : **Loire-Authion** a aménagé des terrains de football avec des matériaux recyclables et durables. À **Bouchemaine**, un ancien terrain de football en friche est réutilisé pour créer un parc, développant ainsi un nouvel espace de loisirs sans artificialiser davantage les sols.



Action SE-3-B : Créer des parcours de découverte de notre patrimoine naturel et culturel



A ce jour, on dénombre 23 sentiers communautaires (soit 311,7 km) et 14,6 km de boucles locales ont été créées depuis 2017 (piétons et vélos). Les boucles vertes ont pour objectif de relier les itinéraires existants :

- Chemin des Raffoux - Avrillé (connexion de 300 m entre la boucle verte de la Mayenne et Vélofrancette) (fin 2023)
- Bac sur la Sarthe entre Ecoflant et Cantenay-Epinard (juin 2021)
- Grand tour de l'île St Aubin (juin 2021)
- Pont de Segré et de ses abords (octobre 2021)
- Raccordement voie verte / Boucle Angevine Loire à vélo (juin 2022)
- Boucle verte Angers / Saint-Barthélémy-d'Anjou (février 2019)
- Boucle verte de la Mayenne (juillet 2017)

En 2025, deux nouvelles études sont en cours afin de poursuivre la connexion de la vallée du Loir à vélo, de connecter les boucles vertes entre elles et de faire le lien avec le déploiement du Plan vélo (étude de faisabilité rive droite de la Sarthe pour une continuité de la vallée du Loir à vélo et étude de faisabilité de mise en accessibilité du bac de la Roche-Foulques).

- 23 sentiers communautaires
- 3 véloroutes nationales sur le territoire (Loire à vélo, Loir à vélo, Vélofrancette)
- 14,6 km de boucles locales créés (Angers / Montreuil-Juigné, Angers / Saint Barthélémy d'Anjou, connexion entre la boucle verte de la Mayenne et Vélofrancette)

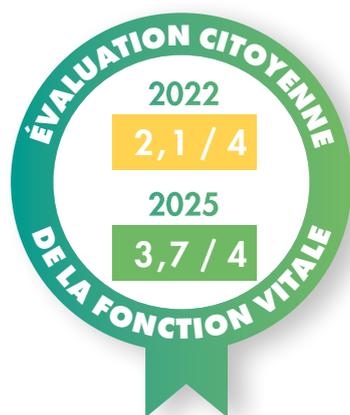
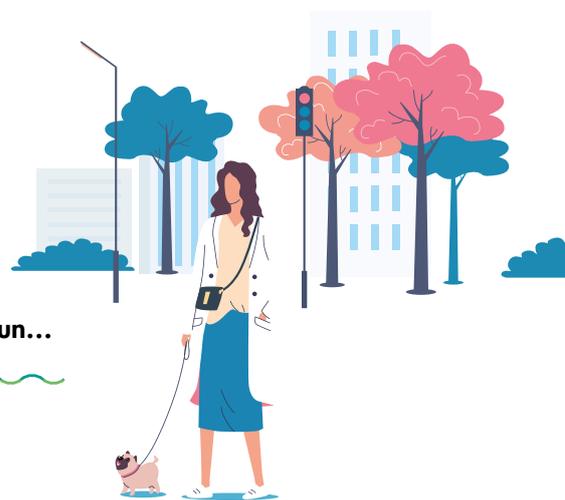


❖ Dans les communes

12 ruches ont été installées sur les quatre communes déléguées de **Longuenée-en-Anjou** formant ainsi « La route des abeilles ». Une association est en charge du suivi des ruches et propose des ateliers pédagogiques aux habitants.

SE DÉPLACER

Mobilité individuelle et collective : modes de transports partagés, peu polluants, aménagement des voies publiques, offre de transports en commun...



INTITULÉ DE L'ACTION	PAGES
Renforcer le réseau de transports en commun Irigo en créant des lignes express.	
Développer l'offre de service de transport à la demande pour les habitants de seconde couronne.	
Créer des véloroutes entre les communes et vers Angers.	
Renforcer les aménagements cyclables séparés physiquement des autres flux sur les grands axes et sécuriser les carrefours.	
Favoriser la création d'un service de prêt longue durée de vélos électriques, vélos cargos et triporteurs.	
Poursuivre le soutien à l'achat de vélo électrique et mettre en place une aide à l'achat de vélo classique.	
Piétonniser davantage le centre-ville d'Angers et des communes de l'agglomération.	
Créer des parcours piétons identifiés : revêtement et signalisation spécifiques, végétalisation...	
Repenser en profondeur les politiques de stationnement : libérer de l'espace dans nos centres-villes.	
Créer un pass mobilité unique pour accéder à l'ensemble des solutions de déplacement en temps réel.	
Améliorer les possibilités d'emporter un vélo dans un bus, un tramway ou un train et développer le stationnement vélo auprès des stations de transports en commun.	
Développer un service de covoiturage en temps réel pour les déplacements vers, et au sein de, l'agglomération avec un système de mise en relation (sur réservation ou instantané) et d'incitation.	
Favoriser l'accès aux transports en commun et aux vélos à l'occasion des manifestations sportives et culturelles : billets couplés, offre de transport renforcée, stationnement vélo amovible.	
Accompagner et inciter les employeurs à améliorer l'impact des déplacements de leurs salariés, voire le réduire par de nouvelles solutions.	

Orientation 4.1 : Renforcer l'offre et la qualité des transports en commun

Action SD-1-A : Renforcer le réseau de transports en commun IRIGO en créant des lignes express

La mise en service des deux nouvelles lignes de tramway s'est accompagnée d'une refonte complète de l'offre de services bénéficiant à l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole. En 2024, ce sont plus de 12,5 millions de km qui sont parcourus par le réseau de transport IRIGO sur l'ensemble des 29 communes. La fréquentation qui avait connu une très forte baisse au moment de la crise sanitaire du COVID-19 a rattrapé et a dépassé son niveau le plus haut de 2019. Aujourd'hui, plus de 43 millions de voyages ont été enregistrés sur l'année 2024 (année pleine après la mise en service du tramway), soit plus de 170 000 voyageurs transportés chaque jour sur l'ensemble des lignes du réseau, dont 42% sur les 3 lignes de tramway. Lors de la réorganisation du réseau de transport, 3 nouvelles lignes express se sont ajoutées aux 2 lignes existantes et une sixième a été créée en septembre 2024. Ainsi, les communes de Montreuil-Juigné, Bouchemaine, Mûrs-Érigné, Loire-Authion et Verrières-en-Anjou bénéficient d'une desserte cadencée et rapide vers le centre-ville d'Angers. Ces lignes ont enregistré 830 500 voyages en 2024 et sont en progression depuis leur mise en place.



- Offre du réseau de transport : 12,5 millions de km/an, soit 41 km en moyenne par habitant/an
- 43 millions de voyages en 2024
- 65 700 abonnés dont 40% bénéficient d'un tarif solidaire à 7 € par mois

❖ Dans les communes

Beaucouzé a validé son nouveau plan de bus en lien avec Angers Loire Métropole, incluant une nouvelle ligne express vers la gare d'Angers et un prolongement des horaires jusqu'à minuit. **Le Plessis-Grammoire** a renforcé son réseau et a modifié les arrêts desservant la commune. **Loire-Authion** a obtenu le prolongement de la ligne 30 jusqu'à Bauné pour l'ensemble des services, doublant ainsi le nombre de départs et d'arrivées.

Action SD-1-D : Développer l'offre de service de transport à la demande pour les habitants de seconde couronne



Le nouveau service de transport à la demande "IRIGO Flex" a été mis en place en juillet 2023, lors de la réorganisation du réseau IRIGO, apportant une solution de mobilité flexible et accessible. Le bilan est positif :

- augmentation significative de l'utilisation avec plus de 7 800 voyages effectués sur ce nouveau service (2 000 trajets effectués auparavant) ;
 - couverture étendue à 23 200 km parcourus avec un service disponible dans toutes les communes de l'agglomération, à l'exception d'Angers (service uniquement disponible le dimanche sur certains arrêts), permettant de compléter l'offre de service régulier ;
 - flexibilité accrue : les usagers peuvent réserver leur trajet jusqu'à deux heures avant le départ, offrant une grande souplesse d'utilisation ;
 - tarification avantageuse : le service est proposé au même tarif qu'un titre de transport classique, le rendant accessible à tous les usagers, 8 utilisateurs sur 10 sont déjà abonnés du réseau et ne payent donc pas de coût supplémentaire pour utiliser ce service.
- 7 800 voyages réalisés en transport à la demande en 2024, soit 23 200 km parcourus
- 8 voyageurs /10 sont abonnés au réseau IRIGO et ne payent donc pas de coût supplémentaire
- 65 700 abonnés dont 40% bénéficient d'un tarif solidaire à 7 € par mois



◆ Dans les communes

Depuis 2021, **Loire-Authion** édite chaque année une [carte des mobilités](#) à l'échelle de son territoire. D'un seul coup d'œil, il est possible de retrouver les lignes, arrêts et horaires de bus et de train à Loire-Authion.

Orientation 4.2 : Sécuriser la pratique du vélo

Action SD-2-A : Créer des véloroutes entre les communes et vers Angers



Angers Loire Métropole poursuit activement le développement de son réseau cyclable avec plusieurs grands aménagements en cours ou projetés, conformément aux engagements pris dans le cadre du plan vélo et des Assises de la Transition Écologique. Après la réalisation d'un premier tronçon entre les communes de Sainte-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé en 2022 et 2023, la section entre le lieu-dit les Ponts aux Filles et l'entrée du bourg d'Écouflant a été aménagée en voie verte en 2024.

En 2025, la décision de doubler le montant des investissements de 3 à 6 millions d'euros va permettre la réalisation de 4 nouveaux itinéraires :

- sur la liaison Saint-Barthélemy-d'Anjou – Angers : un tronçon de 2 km combinant voie verte et piste cyclable le long de la route d'Angers et de Beaufort va être réalisé jusqu'à l'entrée du parc de Pignerolle (début des travaux octobre 2024) ;
- sur la liaison Saint-Jean-de-Linières/Beaucouzé – Angers : un itinéraire mixte voie verte et piste cyclable reliant ces communes à Angers via la rue de la Liberté, la RD 723, l'avenue de la Fontaine et l'avenue Patton va être mis en travaux en mars 2025 ;
- une voie verte sur la route de Laval permettra de relier à vélo les communes de Montreuil-Juigné et Longuenée-en-Anjou à Angers (chantier prévu sur 2025) ;
- sur la liaison Sainte-Gemmes-sur-Loire - Angers, une combinaison de piste cyclable et voie verte de la route du Hutreau jusqu'au boulevard d'Arbrissel reliera les deux communes.

Ces itinéraires sont aménagés en site propre pour les vélos et seront jalonnés.

L'objectif est de réaliser 40 km d'itinéraires cyclables supplémentaires d'ici à 2030, s'ajoutant ainsi aux 636 km existants. Les études se poursuivent sur les autres grandes liaisons entre Trélazé et Loire-Authion, et entre Angers, Verrières-en-Anjou et Le Plessis-Grammoire notamment.

- 636 km d'aménagements cyclables sur le territoire d'Angers Loire Métropole
- Entre 2019 (vote du plan vélo) et 2024 : 100 km supplémentaires ont été aménagés



❖ Dans les communes

Les communes s'engagent également pour développer la pratique du vélo en élaborant leur propre plan vélo ou en proposant des actions dans ce sens. Ce sont par exemple des actions d'accompagnement et de sensibilisation comme le savoir rouler à vélo ou des évènements spécifiques.

Des liaisons douces (pistes en double-sens, longue de 4,3km) ont été créées **entre** les communes déléguées de **Longuenée-en-Anjou**. Cela permet de circuler entre les quatre villages en toute sécurité. Des travaux sont engagés entre la commune de **Beaucouzé** et la voirie communautaire pour simplifier et sécuriser les déplacements à vélo.

Action SD-2-B : Renforcer les aménagements cyclables séparés physiquement des autres flux sur les grands axes et sécuriser les carrefours



Actuellement, Angers Loire Métropole compte plus de 500 km d'infrastructures cyclables, dont 215 km pour la Ville d'Angers. Depuis 2019, 100 km d'aménagements nouveaux ont été réalisés. Quand l'espace public le permet, ces aménagements sont séparés des flux voitures (pistes ou voies vertes) comme le préconise le "Guide des aménagements cyclables", document cadre de tous les aménagements réalisés sur le territoire. C'est le cas pour la rue Gardot, la rue Haute de Reculée ... Une passerelle cyclable et piétonne a été inaugurée aux Ponts-de-Cé, à Moulin-Marcille, permettant de franchir l'A87 et résorber ainsi l'une des discontinuités du réseau cyclable.

En 2025, Angers Loire Métropole a décidé de doubler les investissements annuels consacrés aux aménagements cyclables en passant de 3 à 6 millions d'euros. Ces aménagements s'inscrivent dans l'objectif global d'augmenter la part modale du vélo à 6% d'ici 2027 pour l'ensemble d'Angers Loire Métropole, avec des objectifs spécifiques : 10% pour la Ville d'Angers, 5% pour la première couronne, et 3% pour la deuxième couronne. Une partie de ces objectifs est d'ores et déjà atteinte puisque la dernière enquête mobilité de 2022 a mesuré une part modale de 6% pour la pratique du vélo sur l'ensemble du territoire.

- *636 km d'aménagements cyclables sur le territoire d'Angers Loire Métropole*
- *Entre 2019 (vote du plan vélo) à 2024 : 100 km supplémentaires ont été aménagés*
- *Enquête réalisée en 2024 auprès des bénéficiaires de l'aide à l'achat de vélos : 68 % des usagers s'estiment plutôt ou tout à fait satisfaits des conditions de la pratique du vélo et 70% des usagers pratiquant le vélo depuis plus de 5 ans sur Angers Loire Métropole déclarent que les conditions se sont améliorées. 62% des répondants estiment pouvoir rouler à vélo en sécurité.*



❖ Dans les communes

Le plan vélo triennal **d'Avrillé** a été élaboré en concertation avec les cyclistes afin d'optimiser la pratique du vélo en ville. 50 signalements font l'objet d'études ou d'aménagements pour un budget de 220 000€ sur 3 ans. A **Beaucouzé**, le passage de la limitation de vitesse de la commune à 30 km/h, et des quartiers à 20 km/h favorise la sécurité des cyclistes. Divers aménagements cyclables pour inciter aux déplacements alternatifs à la voiture y sont réalisés tout comme à **Briollay, Saint Léger de Linières et à Saint-Martin-du-Fouilloux**. Un abri à vélos a été installé au sein de l'école publique des Grands Jardins de **Sainte Gemmes-sur-Loire**. Celui-ci a permis de stimuler la pratique du vélo, puisqu'il est observé une réelle augmentation de la venue des élèves en 2 roues (entre 30 et 40 vélos au quotidien). À **Angers**, une réflexion est engagée sur les abords des écoles pour sécuriser les modes doux (André Gardot, rond-point de l'ESA, projet académie-Kennedy, Rives vivantes, NPNPU, Boulevard Banchoin, ...).

Orientation 4.3 : Stimuler la pratique du vélo

Action SD-3-B : Favoriser la création d'un service de prêt longue durée de vélos électriques, vélos cargos et triporteurs



❖ Dans les communes

La Ville **d'Angers** possède aujourd'hui de nombreux services de prêt de vélos, élargis aux communes de l'Agglomération. Vélocité, service de prêt longue durée de vélos gratuits de la Ville d'Angers, propose aux Angevins habitant ou travaillant sur la commune d'Angers et pour tous les étudiants d'Angers Loire Métropole, un prêt de vélo gratuit pour une durée d'un an (deux ans pour les étudiants).

Angers et certaines communes de l'agglomération autorisent PONY BIKE, opérateur privé de free floating, à louer des vélos électriques et des trottinettes électriques en libre-service. Ainsi, ce sont près de 200 vélos à assistance électrique et 600 trottinettes qui sont actuellement en service. Aujourd'hui, ce sont entre 1 500 et 2 200 trajets par jour réalisés avec ce service qui vient compléter l'offre de transport sur le territoire. Des vélos-cargos sont également mis en location par Citiz. **Montreuil-Juigné** a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'un service de location de vélos, afin de permettre aux habitants de tester cette pratique.

Plutôt que de diversifier l'offre de prêt, Angers Loire Métropole a préféré privilégier la poursuite de l'aide à l'achat de vélos électriques, de l'étendre aux vélos « classiques » et dans toutes les communes.

Avec ces dispositifs, Angers Loire Métropole facilite l'adoption du vélo comme mode de transport pour les Angevins.

➤ *Nombre de vélos Vélocité en circulation : 2 750 vélos*



Action SD-3-E : Poursuivre le soutien à l'achat de vélo électrique et mettre en place une aide à l'achat de vélo classique



Dans le cadre de la politique de transition écologique et du Plan Vélo d'Angers Loire Métropole de juillet 2019, visant à promouvoir l'usage du vélo comme mode de transport quotidien, d'Angers Loire Métropole propose une aide à l'achat de vélos électriques pour encourager la mobilité durable. À la suite des Assises de la transition écologique, le dispositif a été élargi en 2021 à l'achat de vélos « classiques ». Grâce à cela, les foyers ont le choix de percevoir 200 € au titre de l'achat d'un vélo à assistance électrique (400 € pour un vélo cargo électrique) ou 50 € pour un vélo classique neuf (100 € pour un vélo cargo). Ainsi, ce sont plus de 14 100 foyers qui ont pu bénéficier de cette aide qui concerne l'ensemble des 29 communes du territoire pour 2,6 millions d'€. Une enquête réalisée auprès des bénéficiaires a montré que 54% d'entre eux n'auraient pas acheté leur vélo sans cette aide. Leur usage du vélo a été multiplié par 3 depuis leur acquisition et le vélo devient leur mode de transport principal pour 41% d'entre eux, alors qu'ils étaient 71% à utiliser leur voiture avant.

- *Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'achat de vélo : 14 100 foyers*
- *Budget consacré : 2,6 millions d'euros*
- *Une enquête réalisée en 2024 a révélé que les bénéficiaires de l'aide à l'achat d'un vélo multiplient par 3 l'usage du vélo comme moyen principal de déplacement. L'utilisation de la voiture a baissé de 23% depuis l'acquisition de leur vélo*



❖ Dans les communes

Certaines communes, comme **Montreuil-Juigné, Briollay ou Avrillé**, se dotent d'un plan vélo visant à sécuriser la pratique du vélo. Cela passe par la création d'aménagements cyclables, de signalétiques et de marquages au sol. Lorsque cela est possible, ces aménagements sont séparés de la chaussée afin d'assurer une meilleure sécurité des cyclistes.

Orientation 4.4 : Faciliter la marche à pied et réduire la voiture

Action SD-4-A : Piétonniser davantage le centre-ville d'Angers et des communes de l'agglomération

Depuis les Assises, dans les quartiers d'Angers et les communes, même s'il n'y a pas de recensement à ce stade, de façon générale les cheminements piétons sont améliorés lors des aménagements urbains plus globaux et de réhabilitation de la voirie.

➤ *Évaluation à conduire après les travaux*



❖ Dans les communes

❖ Quelques exemples sur la ville **d'Angers** :

- Piétonisation de la place Giffard Lanvegin dans le cadre de l'opération Cours St Laud ;
- Rénovation de la place Ney désormais devenue une centralité de quartier. Cette place piétonne a été repensée avec des cheminements structurants, des trottoirs élargis et des espaces verts renouvelés ;
- Piétonisation de la rue Montault et réhabilitation de la place du Chanoine Bachelot en cours, création de continuités piétonnes dans le cadre du Plan Places (800 000 €) ;
- Rue Saint Léonard : mise en accessibilité des continuités piétonnes et création d'un parvis piétonnier (400 000 €) ;
- Place de la Madeleine et place Académie-Kennedy avec un recul de la place de la voiture.

- ##### ❖ La création de cheminements piétons rue de Bellevue pour desservir la nouvelle école de Corné à **Loire-Authion** ou rue de la Guichardière à **Briollay** favorisent les mobilités douces. La réalisation d'un plan piétons pour marcher au quotidien « **Mûrs-Érigné** à pied » est né à la suite du plan de paysage communal. Ce maillage de voies pédestres permet de réduire les distances par rapport aux axes routiers principaux rendant le recours à la voiture moins systématique. **Saint-Barthélemy-d'Anjou** a engagé 2 actions en 2025 : une journée sur les mobilités le 2 avril 2025 portée par le Village Pierre Rabhi (centre social) et son collectif Aînés, et la publication du guide « [À Saint-Barth, bougez comme vous voulez](#) ». L'association « Gemmes le vélo » est soutenue par la commune de **Ste-Gemmes-sur-Loire** et a organisé en 2024 « une semaine sans voiture ». Pendant la semaine, le Woody Bus a par exemple été utilisé pour mutualiser et

organiser les déplacements des enfants, entre leur domicile et l'école. A **Savennières**, la réfection des rues s'est faite en favorisant au mieux la sécurité des piétons avec la mise en place de zones partagées limitées à 20km/h. Pour préserver le calme et la sérénité de **Béhuard**, une signalétique est installée à l'entrée du village pour inciter les automobilistes à se stationner sur les parkings dédiés et ainsi profiter à pied des espaces.

Action SD-4-B : Créer des parcours piétons identifiés : revêtement et signalisation spécifiques, végétalisation...



Dans tous les projets de rénovation et de réaménagement, une large place est donnée aux piétons et aux vélos. Dans le cadre d'aménagements de grandes zones, comme dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), des parcours piétons sont identifiés et mis en œuvre. C'est le cas par exemple pour l'opération NPNRU Belle-Beille où un itinéraire réservé aux piétons et vélos a été réalisé en parallèle du boulevard Beaussier, le long du chemin du petit Bonheur. C'est également le cas dans le cadre de l'opération sur les Hauts-de-St-Aubin (chemin des Chalets, Mail Auguste Comte, ...). L'amélioration des parcours piétons est également au cœur du projet de Rives vivantes. Sur les 4 sites stratégiques (Quai Ligny, Roi de Pologne, Quai Gambetta et Félix Faure, Promenade de Reculée et Boulevard de la Maine), les aménagements sont réalisés pour faciliter la marche à pied. Dans le cadre de l'opération St Serge, l'aménagement du Mail des Présidents a été finalisé.

Il reste à travailler sur le jalonnement et la mise en valeur de ces itinéraires.

La place du piéton est également largement renforcée sur des projets plus ponctuels comme lors du réaménagement de la place Giffard Langevin, le réaménagement de la rue de Bellevue pour desservir la nouvelle école de Corné sur la commune de **Loire-Authion**, la rue de la Guichardière à **Briollay**...

Avec l'aménagement de la passerelle de Moulin Marcille, les parcours piétons ont été améliorés en les séparant des flux vélos.

Dans le cadre du plan d'adaptation au changement climatique, un maillage "fraîcheur" est à l'étude et permettra dès 2025 d'identifier des parcours ombragés et des sites adaptés lors des périodes de fortes chaleurs.

- *31% des déplacements se font à pied sur l'ensemble des trajets faits par les résidents d'Angers Loire Métropole*



❖ Dans les communes

La commune de **Mûrs-Érigné** a mis en place un Plan Piéton. Ce maillage de voies pédestres permet de réduire les distances par rapport aux axes routiers principaux, rendant ainsi le recours à la voiture moins systématique. Ce plan identifie la localisation des venelles piétonnes dans la zone urbaine, facilitant l'accès aux équipements, arrêts de bus, services, commerces et sites de loisirs de la commune. Les communes de **Beaucouzé** et de **Saint-Martin-du-Fouilloux** proposent des aménagements piéton (dans le bois du Fouilloux) et balisent les chemins déjà existants.

Action SD-4-E : Repenser en profondeur les politiques de stationnement : libérer de l'espace dans nos centres-villes pour d'autres usages



Depuis la mise en service du tramway, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole repensent leur politique de stationnement pour favoriser les déplacements à vélo, à pied ou en transport en commun.

Dans le cadre des opérations d'aménagement urbains, afin de laisser une plus large place aux piétons et aux vélos, de nombreuses places de stationnement sur voirie ont été supprimées. C'est le cas pour la rénovation de la Place Kennedy-Académie (une centaine de places supprimées à terme), les opérations autour du projet de Rives vivantes ou encore la place Chapouli devant la Cathédrale...

En septembre 2023, les tarifs de stationnement sur voirie ont augmenté de 20 centimes par heure. En zone orange, le tarif est passé de 1,50 € à 1,70 € par heure, et en zone verte, de 0,60 € à 0,80 € par heure. Ces ajustements visent à encourager les automobilistes à venir en centre-ville avec les transports en commun, en les combinant notamment avec l'offre de parkings-relais.

En effet, Angers Loire Métropole a développé plusieurs parkings-relais gratuits situés à proximité des lignes de tramway. Ces parkings permettent aux automobilistes de stationner leur véhicule et de prendre le tramway pour se rendre au centre-ville. Les parkings-relais sont accessibles 7 jours sur 7 et 24h/24, certains sont équipés de vélobox pour les cyclistes.



❖ Dans les communes

À **Angers**, la place de la Madeleine est en cours de réaménagement pour faire davantage de place à la biodiversité et aux modes de déplacement doux. Les communes **de Loire-Authion, Longuenée-en-Anjou et Feneu** ont, quant à elles, installé des stationnements vélos sécurisés afin d'inciter les habitants à privilégier le vélo plutôt que la voiture en centre-bourg.

Orientation 4.5 : Faciliter le lien entre les différents modes de transport (intermodalités)

Action SD-5-A : Créer un pass mobilité unique pour accéder à l'ensemble des solutions de déplacement en temps réel : transports en commun, vélo, autopartage...

Angers Loire Métropole met en place et fait évoluer en continu les outils d'information et de tarification pour se déplacer dans l'agglomération. Ainsi, l'application multimodale IRIGO qui permettait d'accéder à l'information en temps réel sur les transports en commun évolue pour intégrer les solutions de déplacement à vélo (calculateur d'itinéraire) et proposer également du covoiturage. Interface avec des solutions telles que géovélo et blablacar Daily, l'application IRIGO regroupe sur un outil simple et unique les différentes solutions de déplacement. Il est également possible d'acheter son titre de transport sur l'application ou sur le site internet dédié.

Afin de faciliter l'accès au réseau IRIGO, Angers Loire Métropole a mis en place en 2023, l'open paiement qui permet de valider sa carte bleue directement sur le valideur pour entrer sur le réseau. Cette modalité permet aux occasionnels d'accéder sans abonnement, sans inscription, sans démarche supplémentaire dans les bus et les tramways.

Les informations et les supports tarifaires évoluent en permanence et sont amenés à proposer, dans les prochaines années, de nouvelles fonctionnalités facilitant les trajets en transport en commun, à vélo ou en covoiturage.

- *L'open paiement (paiement direct par CB sur le valideur à l'entrée du tramway ou du bus) représente près de 70% du volume des titres unitaires*
- *En janvier 2025, l'application IRIGO compte 75 000 utilisateurs différents et le site internet 143 000 utilisateurs actifs différents*



Action SD-5-D : Améliorer les possibilités d'emporter un vélo dans un bus, un tramway ou un train et développer le stationnement vélo auprès des stations de transports en commun



Il est actuellement possible d'embarquer son vélo dans le tramway en dehors des heures d'affluence. L'accueil des vélos dans le tramway durant les heures d'affluence n'est en effet pas envisageable car cela nécessiterait l'ajout de rames et donc un coût disproportionné.

Il est aujourd'hui difficile de proposer l'embarquement des vélos dans les bus ou les cars, puisque les véhicules ne sont pas adaptés. En outre, le chargement ralentirait les lignes et allongerait les temps de parcours pour les usagers.

Pour proposer une offre intermodale, Angers Loire Métropole propose une offre de stationnement vélo à certains arrêts de bus ou de tramway. 200 box vélo sécurisés sont installés en connexion avec les arrêts de tramway ou le réseau de bus. La moitié d'entre eux sont utilisés ou redéployés sur d'autres sites quand ils ne sont pas suffisamment utilisés.

De plus, toutes les gares de l'agglomération (Savennières, Briollay, St Mathurin, la Bohalle et Trélazé) sont également équipées de box individuels sécurisés (en libre accès). Le budget d'investissement pour l'acquisition des box est de 50 000 €/an et est prévu dans le cadre du Plan Vélo.

En gare St Laud, il existe de nombreuses solutions de stationnement vélos : 210 arceaux, 62 places sécurisées en accès courte durée et 230 places sécurisées sur abonnement (5€ par mois ou 25€ par an), dont une centaine de places réservées pour les abonnés TER.

- *200 box vélo en intermodalité avec le réseau de transport + stationnement sécurisé pour les vélos dans toutes les gares de l'agglomération*

Orientation 4.6 : Développer les services et les nouvelles pratiques de mobilité

Action SD-6-B : Développer un service de covoiturage en temps réel pour les déplacements vers et au sein de l'agglomération avec un système de mise en relation (sur réservation ou instantané) et d'incitation



Depuis 2021, Angers Loire Métropole soutient activement le co-voiturage sur son territoire à travers un partenariat avec l'application BlaBlaCar Daily (anciennement Klaxit). Cette initiative vise à encourager une alternative plus économique, écologique et conviviale aux déplacements individuels en voiture. Cette action plébiscitée dans le cadre des Assises de la transition écologique s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui.

L'agglomération subventionne les trajets de covoiturage de la manière suivante :

- les passagers ne paient que 0,50 € par trajet, quelle que soit la distance parcourue ;
- les conducteurs sont rémunérés à hauteur de 2 € minimum par trajet et par passager, avec une évolution possible selon la distance. Cette tarification attractive s'applique pour tout trajet ayant pour origine ou destination l'une des 29 communes de l'agglomération. Ces actions ont contribué à un développement significatif des pratiques de covoiturage. Par exemple, en 2024, ce sont près de 200 000 trajets effectués en covoiturage via les applications tous opérateurs confondus, montrant une croissance par rapport aux 160 000 trajets enregistrés en 2022. Cette augmentation témoigne de l'efficacité des mesures mises en place pour promouvoir le covoiturage comme mode de transport complémentaire aux transports en commun, particulièrement adapté aux zones moins bien desservies ou aux personnes ayant des horaires atypiques.

De plus, l'application IRIGO a été améliorée pour planifier chaque trajet, consulter les horaires en temps réel ou accéder à des services spécifiques afin d'optimiser les déplacements. Elle permet de faire des recherches d'itinéraires en transport en commun, vélo de manière sécurisée, marche à pied covoiturage (en partenariat avec BlaBlaCar Daily), et de manière combinée (voiture+bus/tram avec parkings relais).

- *200 000 trajets effectués en covoiturage en 2024 tous opérateurs confondus*

Action SD-6-C : Favoriser l'accès aux transports en commun et aux vélos à l'occasion des manifestations sportives et culturelles : billets couplés, offre de transport renforcée, stationnement vélo amovible...



À la suite des Assises de la Transition Écologique, Angers Loire Métropole a renforcé son offre d'accompagnement des déplacements lors d'évènements grâce à plusieurs initiatives visant à faciliter la mobilité et à améliorer l'expérience des participants :

- Angers Loire Métropole optimise les connexions entre différents modes de transport (tramway, bus, vélo, covoiturage) pour offrir des solutions adaptées aux besoins des visiteurs. Des parkings-relais sont également mis en place pour encourager l'utilisation des transports en commun ;
- Pour certains évènements (courses du Courrier de l'Ouest, championnat d'athlétisme...) des navettes spécifiques sont mises en place. L'offre peut également être renforcée pour desservir les sites où ont lieu les évènements (parc expo, Aréna Loire, festival de Trélazé...). Le réseau IRIGO met également en place une information spécifique pour accompagner les déplacements en transport en commun lors des évènements comme la Fête de la Musique, le 14 juillet ou Soleils d'hiver ;
- En partenariat avec Destination Angers, un pack accueil premium est proposé pour les évènements majeurs (plus de 300 participants). Ce dispositif inclut un accueil personnalisé en gare ou aéroport, une signalétique dédiée et des stands d'information pour orienter les participants.

Angers Loire Métropole promeut également l'usage de modes actifs, comme le vélo, grâce à son Plan Vélo. Cela consiste à l'installation de racks à vélos sur les sites pour proposer des stationnements vélos supplémentaires ou par le prêt des vélos de Vélocité.

Ces actions renforcent l'attractivité du territoire tout en favorisant des déplacements fluides et respectueux de l'environnement lors des évènements.



◆ Dans les communes

En 2023, le service Angers Senior animation a permis 1 850 accompagnements dans les déplacements pour permettre aux seniors d'accéder à l'offre d'activités.

Action SD-6-E : Accompagner et inciter les employeurs à améliorer l'impact des déplacements de leurs salariés, voire le réduire par de nouvelles solutions



Le dispositif IRIGO PRO d'Angers Loire Métropole accompagne les entreprises dans la mise en œuvre de leur Plan de Mobilité. Ce service propose un accompagnement personnalisé et des outils méthodologiques pour favoriser l'usage des transports en commun et des mobilités durables. Plus de 20 entreprises locales participent déjà à ce programme. En 2024, 5 nouveaux établissements ont rejoint le dispositif : Beaucouzé Crowe, Hitachi Asteno, ENEDIS, Podeliha et le CEREMA. Aujourd'hui, ce sont donc 26 entreprises et 14 000 salariés accompagnés au travers de ce dispositif.

Les entreprises bénéficient d'outils méthodologiques pour promouvoir l'utilisation des transports en commun et des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (vélo, marche à pied, covoiturage...). En plus de cela, les entreprises labellisées "IRIGO PRO" ont accès au Club IRIGO PRO, un espace d'échange entre acteurs locaux sur la mobilité.

L'accompagnement aux changements de comportement c'est aussi deux défis, l'un à destination des entreprises ou des établissements scolaires et l'autre organisé pour les habitants d'Angers Loire Métropole :

- Pour le Défi Mobilité entreprise par la Région des Pays de la Loire et l'ADEME, en mai 2024, 45 structures se sont engagées ce qui représente plus de 1 580 participants ;
 - Les habitants d'Angers ont été invités à laisser leur voiture au garage pendant 15 jours du 1^{er} au 15 juin. Au travers de cette opération, Angers Loire Métropole et IRIGO souhaitent faire connaître les alternatives possibles à la voiture et notamment les modes de transports collectifs ou individuels plus vertueux.
 - 14 hommes et femmes ont participé à ce défi « Cap ou pas cap » riche d'enseignements qui a permis de communiquer largement sur les possibilités offertes par l'agglomération en matière de mobilité alternative. Cette opération sera reconduite en 2025.
- 26 entreprises suivies dans le cadre du dispositif IRIGO PRO soit plus de 14 000 salariés



◆ Dans les communes

À **Avrillé**, une nouvelle station Citiz (autopartage) a été créée. À **Angers**, un vélo-cargo circule entre les bibliothèques municipales et la ville depuis 2024, avec trois pilotes formés. La commune de **Beaucouzé** a mis en place une prime de déplacement à vélo pour les salariés de la mairie, et a également permis l'acquisition de véhicules électriques pour ses services techniques. La modification des habitudes de déplacement passe aussi par la sensibilisation. En 2021, **Loire-Authion** a organisé les Rencontres de la Mobilité pour poser les enjeux et repenser les modes de déplacement. La commune a également créé un comité mobilité réunissant habitants, associations et services municipaux. À **Saint-Barthélemy-d'Anjou**, la commune encourage ses agents à adopter de nouveaux modes de déplacement grâce à la mise en place du forfait mobilité durable et à l'acquisition de vélos et trottinettes électriques pour les trajets professionnels.



VIVRE EN BONNE SANTÉ

Santé environnementale : nuisances (air, bruit, eau...)
et impacts santé, conséquences sanitaires du réchauffement climatique
et de la perte de biodiversité, préservation des espaces naturels...



INTITULÉ DE L'ACTION	PAGES
Protéger nos espaces sauvages, nos bocages et sanctuariser nos zones humides.	
Inscrire notre ambition pour la biodiversité dans nos projets d'aménagement et documents d'urbanisme.	
Accompagner les initiatives visant à mieux préserver la faune et la flore dans nos espaces de nature.	
Végétaliser au maximum nos villes afin de lutter contre les effets des canicules.	
Intensifier la présence des arbres en ville en diversifiant les essences.	
Lutter contre les pollutions lumineuses nocturnes pour préserver la faune.	
Réduire l'usage des pesticides et micropolluants pour préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.	



Orientation 5.1 : Mieux préserver la biodiversité

Action VBS-1-B : Protéger nos espaces sauvages, nos bocages et sanctuariser nos zones humides

À la suite des Assises, un Plan Biodiversité, Milieux et Paysages a été adopté par les élus d'Angers Loire Métropole en novembre 2023.

Dans ce cadre, les actions en faveur des milieux naturels et des zones humides ont été déployées selon plusieurs axes. Par exemple en 2024, Angers Loire Métropole et 19 communes partenaires ont été lauréates d'un appel à projet de l'Office Française de la Biodiversité (OFB) pour la mise en œuvre d'un Atlas de la biodiversité intercommunal (ABCi). Ces démarches se déploient selon 4 axes prioritaires :



1. Amélioration des connaissances : réalisation d'inventaires faune, flore et milieux dans le cadre de l'ABCi et de diagnostics écologiques sur les parcs et jardins, inventaire des zones humides et analyse de leurs enjeux, formation des élus et agents des communes, etc. ;
2. Confortement ou finalisation de conventions de partenariat avec des acteurs naturalistes : LPO, Conservatoire Botanique National de Brest, Conservatoire des Espaces Naturels, FDGDON, etc., en vue de mettre en œuvre ou d'intensifier des actions concrètes de préservation (ex : actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles, etc.) ;
3. Actions de sensibilisation du grand public et des enfants sur l'enjeu de préserver les espaces de nature, leur faune et leur flore (inventaires et sciences participatives, sorties nature, animations grand public et projets pédagogiques en lien avec l'Education Nationale dans le cadre de l'ABCi, Fête de la Nature en mai 2025, animations "Nature en Anjou" tous les ans sur les espaces naturels sensibles, augmentation des actions de la Maison de l'Environnement en direction de 2 000 élèves chaque année, etc.) ;
4. Protection et préservation : renforcement de l'enjeu de préservation de la Biodiversité dans le cadre de la révision engagée du Plan local d'urbanisme intercommunal, renforcement de la trame verte et bleue, nouvelle trame verte urbaine, ciblage de zones naturelles à préserver et renforcer, en lien avec la séquence "Eviter, Réduire, Compenser - ERC" des projets d'aménagement sur le territoire etc.
 - *Le territoire dispose de près de 20 000 ha de surfaces écologiques (réservoir biodiversité et corridors), soit 30% de la surface totale d'Angers Loire Métropole*
 - *44% du territoire est couvert en aires classées ou protégées*

- 13 espaces naturels sensibles
- Parmi les 5 570 espèces recensées, 11% sont protégées ou patrimoniales



❖ Dans les communes

Les communes de **Beaucouzé et de Saint-Barthélemy-d'Anjou** ont mis en place des sites Refuges en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité, notamment par la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts. À **Écouflant**, un jardin pédagogique a été aménagé au jardin du presbytère. La commune de **Feneu** a végétalisé et réaménagé des parcelles communales dans un souci de préservation de la biodiversité, mais aussi de la ressource en eau. **Loire-Authion** a créé des îlots de biodiversité dans chaque commune déléguée et a adopté le Plan de gestion des espaces naturels sensibles "Marais et Bocage de l'Authion" pour la période 2024-2028. **Saint-Martin-du-Fouilloux et Mûrs-Eigné** mènent des actions de sensibilisation à la biodiversité à travers de nombreuses animations nature, telles que l'Atlas de la Biodiversité Communale ou les Rendez-vous Nature en Anjou. Enfin, la commune de **Sainte-Gemmes-sur-Loire** participe activement au programme de plantation de haies Liger Bocage, en accompagnant les agriculteurs désireux de planter des haies. Plus de 6 km de haies ont déjà été plantés. Sur **Angers**, un comité des usagers est mis en place pour concilier les usages et la biodiversité sur les Espaces Naturels Sensibles (parc St Nicolas, Balzac, ...). Des stands ont été montés avec les associations sur ces parcs pour expliquer les pratiques de gestion et les enjeux en terme de biodiversité (recepape, arbres têtards, invasives aquatiques, ...).

Action VBS-1-C : Inscrire notre ambition pour la biodiversité dans nos projets d'aménagement et documents d'urbanisme

L'étude d'inventaire des zones humides réalisée par Angers Loire Métropole entre 2021 et 2024 permet d'avoir aujourd'hui une connaissance fine sur les secteurs à haut potentiel de biodiversité et de puits carbone. L'analyse de ces espaces a notamment mis en évidence les zones humides à enjeux ou ayant des fonctionnalités dégradées sur les thématiques eau et biodiversité. La révision du PLUi va ainsi renforcer la préservation de ces espaces écologiques via une OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) "Biodiversité", la mise à jour de la trame verte et bleue et des corridors écologiques ainsi que l'identification d'une trame verte urbaine.



Les règles et les orientations sur les projets urbains renforceront la prise en compte de la biodiversité.

La révision du PLUi est conduite pendant toute son élaboration avec l'appui d'un conseil environnemental sur l'impact du document dans toutes ses composantes et notamment sur l'environnement.

- *Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers : 72 ha*
- *Trame Verte et Bleue (source : PLUi RG1) : un peu plus de 20 000 ha (environ 30% du territoire)*
- *Inventaire des zones humides : 986 zones humides recensées, représentant environ 15 000 ha, soit 22% du territoire d'Angers Loire Métropole*



❖ Dans les communes

La commune de **Rives-du-Loir-en-Anjou** et l'Office National des Forêts (ONF) ont validé un nouveau document d'aménagement de la forêt communale pour la période 2023-2042. La gestion de la forêt de **Soucelles** était déjà confiée à l'ONF. Désormais, les peupleraies de **Villevêque** sont également gérées par l'ONF, pour un total de 143 ha sur l'ensemble du territoire. Le nouveau document d'aménagement prend davantage en compte le changement climatique, en adaptant les espèces d'arbres à l'avenir. Il préserve également des espaces dédiés à la biodiversité.

Action VBS1-E : Accompagner les initiatives visant à mieux préserver la faune et la flore dans nos espaces de nature



Dans le cadre de l'**Atlas de la biodiversité intercommunal** (ABCi) initié 2024, Angers Loire Métropole et 22 communes volontaires mènent des actions d'accompagnement des acteurs, habitants et structures éducatives de leur territoire autour de la mise en œuvre d'actions participatives (ex : formation sur les inventaires participatifs, soutien à la plantation d'arbres par les habitants) et de la réalisation de projets éducatifs en lien avec la biodiversité (notamment dans les écoles primaires à l'occasion de la Fête de la Nature 2025).

- *Atlas de la Biodiversité mené par Angers Loire Métropole en collaboration avec les 22 communes engagées : 40 inventaires faune et flore réalisés entre juillet 2024 et fin 2026, 50 animations et 16 sorties sciences participatives déployées dans les communes impliquées, 1 temps fort "Fête de la Nature" en mai 2025 avec 20 classes primaires accompagnées sur des projets biodiversité, 12 sessions de formation en direction des acteurs du territoire (enjeux biodiversité et protocoles de sciences participatives).*

En 2025, la Maison de l'environnement propose sur tout le territoire 300 rendez-vous, dont 200 animations nature et biodiversité, en s'appuyant sur 70 partenaires. De plus, près de 2 000 enfants par an sont sensibilisés sur cette thématique.

Dans le cadre du budget participatif, 22 projets ont été accompagnés depuis 2019 par la Ville d'Angers sur la biodiversité et la nature en ville.

Par ailleurs, Angers Loire Métropole a conventionné avec deux associations qui apportent du conseil auprès des habitants et acteurs du territoire sur la lutte contre les frelons asiatiques et les espèces exotiques envahissantes (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles-FDGDON 49 et Association Sanitaire Apicole Départementale-ASAD 49).

Les 6 parcs communautaires sont en gestion écologique ainsi que les boucles vertes et sentiers communautaires. Cette gestion s'adapte à chaque espace en prenant en compte la biodiversité présente sur le site, la fréquentation et les usages présents. L'objectif est de mettre en place une démarche en phase avec les besoins du citoyen, plus respectueuse de l'environnement et financièrement cohérente.

La charte de l'arbre d'Angers Loire Métropole est prévue pour 2025.



❖ Dans les communes

La Ville **d'Angers** anime un réseau des habitants jardiniers auxquels elle apporte conseil et accompagnement sur une gestion des jardins respectueuse de l'environnement et de la biodiversité. Elle propose également une contribution à l'achat d'arbres pour les particuliers, accompagnée d'un guide "Planter mon arbre", permettant notamment de mieux planter et d'éviter les espèces invasives chez les particuliers. La charte de l'arbre de la Ville d'Angers a été réalisée en 2024 avec plus de 50 signataires. Dans le cadre de son budget participatif, la Ville **d'Angers** a accompagné 22 projets en lien avec la préservation de la faune et de la flore et/ou la végétalisation en ville, comme par exemple : création d'une plateforme d'observation ornithologique au lac de Maine, installation de ruches Boulevard Daviers, végétalisation de 5 bâtiments publics et de pieds d'arbres en ville, création de bocage urbain (remplacement de massifs fleuris par des arbustes fruitiers) et de prairies fleuries pour favoriser la biodiversité et les insectes pollinisateurs, balade ludique autour des plantes, pièges contre les frelons asiatiques, plantation de forêts urbaines participatives, création d'abreuvoirs pour animaux, etc.

Soulaines-sur-Aubance a mis en place un rucher communal composé de trois ruches, initié par une poignée d'amateurs en apiculture « Les Dadars » en 2023. Au total, 26 kg de miel ont été récoltés, puis dégustés lors de la fête de la commune.

Orientation 5.2 : Développer les espaces naturels pour le bien-être de chacun

Action VBS-2-A : Végétaliser au maximum nos villes afin de lutter contre les effets des canicules

Les effets du changement climatique sur les zones urbaines habitées s'amplifient depuis plusieurs années. L'inconfort des habitants risque de croître fortement. Pour mieux les protéger ainsi que la biodiversité, Angers Loire Métropole s'est dotée d'un plan d'adaptation au changement climatique en janvier 2023. La végétalisation, la renaturation et la désimperméabilisation des espaces sont des actions majeures pour lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur et de surchauffe urbaine (ICU).

Un atlas des secteurs à rafraîchir par la plantation d'arbres a également été réalisé avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine pour visualiser les secteurs prioritaires et permettre de planter des arbres dans des lieux stratégiques. Ces travaux seront poursuivis par l'identification de parcours et d'espaces de fraîcheur pour les étés à venir.

Enfin, le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) en cours de révision intègre ces problématiques avec : l'identification/préservation d'espaces végétalisés ou à végétaliser au titre des îlots de fraîcheur, l'identification et la préservation d'une trame verte urbaine, des travaux sur la perméabilité des sols et la végétalisation espaces urbains.

- 14,5 millions € ont été investis
- 5 331 arbres ont été plantés dans la ville afin de lutter contre les îlots de chaleur, dont 283 arbres de rue, 302 arbres signaux et 477 fruitiers
- 4,7 ha ont été plantés pour créer des forêts urbaines et capter le carbone et 37 ha de nature ont été créés à Angers



❖ Dans les communes

Les ambitions de la Ville **d'Angers** dans son Plan Nature en Ville seront atteintes en 2026. L'évaluation réalisée en mai 2025 fait état des réalisations suivantes depuis 2019 : création de 43 ha d'espaces de nature en plus, plantation de 1 325 arbres (de rues, signaux, fruitiers, aides à l'achat d'arbres) et de 10,9 ha de forêts urbaines (objectif de 8,4 ha fin 2025), 314 mini-jardins créés (objectif de 399 à fin 2025), végétalisation de 42 cours d'écoles sur les 72 prévues, désimperméabilisation de 6 974 m² sur les 8 000 m² prévus.

La végétalisation des 72 cours d'écoles vise à apporter 25 % minimum de surfaces renaturées et perméables et à doubler le nombre d'arbres présents dans les cours (soit la plantation d'au moins 600 arbres d'ici à 2026). Cela



permet de faciliter l'infiltration des eaux de pluie mais également d'améliorer le cadre de vie des élèves et du personnel éducatif par la création d'espaces de fraîcheur ombragés et d'espaces récréatifs diversifiés. En juillet 2024, la Ville d'Angers et ses partenaires ont adopté une charte de l'arbre pour mieux les développer et les préserver, en partenariat avec France Nature Environnement Anjou.

Plusieurs communes ont d'ores et déjà commencé à déployer ces solutions fondées sur la nature. C'est le cas par exemple des communes de **Briollay, Cantenay-Épinard, Mûrs-Érigné** et **Angers** qui proposent des aides aux habitants pour la plantation d'arbres. **Avrillé, Les Ponts-de-Cé, Mûrs-Érigné, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Soulaines-sur-Aubance** et **Sarrigné** renaturent les cours d'écoles pour créer des îlots de fraîcheur. **Beaucouzé, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Saint-Lambert-la-Potherie et Longuenée-en-Anjou** végétalisent leurs centres et places publiques. **Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Barthélemy-d'Anjou et Mûrs-Érigné** mènent des projets participatifs (forêt urbaine) avec les enfants ou les citoyens. Ces initiatives favorisent la biodiversité, améliorent la gestion de l'eau et renforcent le bien-être urbain.

Action VBS-2-A : Intensifier la présence des arbres en ville en diversifiant les essences



❖ Dans les communes

En juillet 2024, la Ville d'**Angers** et ses partenaires ont adopté une charte de l'arbre pour mieux les développer et les préserver, en partenariat avec France Nature Environnement Anjou. Celle-ci intègre le cycle de l'arbre, de la conception avant la plantation, jusqu'à sa mort et sa réutilisation. Le but de ce document est de sensibiliser le secteur de l'immobilier et les partenaires techniques. Un barème de l'arbre a été voté en conseil municipal d'Angers. Il s'agit d'un outil développé par Plante & Cité permettant de connaître la valeur d'un arbre, ainsi que d'évaluer les dégâts occasionnés par des tiers. Contrairement à la charte, ce barème est juridiquement contraignant et s'applique aux aménageurs qui coupent des arbres sur les chantiers sans y être autorisés.

Les ambitions et objectifs en termes de plantations d'arbres sur la ville d'Angers sont atteints selon le rythme annuel défini, soit environ 150 arbres par an et la création de superficies de forêts urbaines.

Fin 2024, ce sont 350 arbres de rues, 350 arbres signaux et 350 fruitiers qui ont été plantés (objectif atteint à 90%).

Par ailleurs, 8,4 ha de forêts urbaines seront réalisés d'ici la fin de l'année 2025, dont 3 parcelles de forêts urbaines gérées en libre évolution sur 4,7 ha (c'est-à-dire sans plantations mais avec les pousses spontanées d'arbres) : Camps de César, Frange Nord et Grésillé. De plus, la création de la forêt urbaine de Balzac avec 56 000 jeunes plants plantés en 2023 va se poursuivre.

L'objectif est de planter 150 000 arbres d'ici fin 2025 selon 2 méthodes : la plantation dense ou l'enrichissement naturel.

Le projet SESAME, engagé avec le CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur l'Environnement), permet de choisir les espèces d'arbres et d'arbustes les plus pertinentes selon le projet concerné (site, emplacement des réseaux...) et les services écosystémiques apportés (qualité de l'air, ombrage...). Il s'agit d'identifier les espèces non exotiques et résistantes aux futures chaleurs et sécheresses pour commencer à préparer l'adaptation du territoire.

Les carnets d'inspiration issus du Plan Biodiversité, Milieux et Paysages vont permettre de valoriser les bonnes pratiques menées par les communes d'Angers Loire Métropole pour multiplier la plantation d'arbres.

- *Ville d'**Angers** : Plantation d'environ 150 arbres par an - 8,4 ha de forêts urbaines visés à fin 2025*

➤ *Détail des plantations par année :*

- Arbres de rues : 52 (2019) / 55 (2020) / 52 (2021) / 58 (2022) / 62 (2023) / 55 (2024)

- Arbres signaux : 49 (2019) / 55 (2020) / 51 (2021) / 49 (2022) / 51 (2023) / 46 (2024)

- Arbres fruitiers : 173 (2019) / 140 (2020) / 69 (2021) / 52 (2022) / 19 (2023) / 12 (2024)

Bouchemaine déploie un plan pluriannuel avec une trentaine d'arbres plantés chaque année. **Briollay** consacre un budget dédié à une campagne de plantation. **Cantenay-Épinard** lance l'opération « Une naissance, un arbre » en 2024 avec 15 arbres plantés. Au **Plessis-Grammoire**, des replantations sont réalisées au parc de la mairie avec la participation d'écoliers. **Les Ponts-de-Cé** plantent environ 120 arbres par an depuis 2021 dans le cadre de la même opération, et projettent un îlot de fraîcheur dans le quartier de la Chesnaie. **Montreuil-Juigné** installe des vergers fruitiers via des chantiers écoles. **Rives-du-Loir-en-Anjou** plante 30 à 40 arbres par an et crée des vergers et éco-pâturages, avec une reconnaissance au label Villes et Villages fleuris. **Saint-Lambert-la-Potherie** végétalise ses espaces verts de loisirs. **Saint-Martin-du-Fouilloux** plante des arbres autour des étangs du Bois du Fouilloux. **Soulaines-sur-Aubance** développe un verger dans le cadre de « Un arbre, une naissance » et renouvelle les arbres malades. En février 2024, il a été organisé à **Écuillé** une journée de plantation de 250 arbres.

Orientation 5.3 : Lutter contre les pollutions

Action VBS-3-B : Lutter contre les pollutions lumineuses nocturnes pour préserver la faune

La suppression progressive des éclairage polluants (types "Boule") ayant un taux de déperdition vers le ciel important est en cours avec déjà 2 500 points lumineux supprimés/remplacés sur les 2 850 présents en 2020. La suppression totale est prévue pour 2027.

La trame noire (ou trame sombre) départementale a été intégrée dans les outils d'Angers Loire Métropole pour permettre d'identifier les zones du territoire possédant une biodiversité nocturne sensible. L'analyse croisée avec les données du parc d'éclairage public nous donne 136 points potentiellement conflictuels sur plus de 52 000 sources lumineuses. Ces points sont donc intégrés dans un plan d'actions visant à réduire leur impact, allant de la suppression à l'adaptation (puissance, mode de fonctionnement, température de couleur, orientation...). Le guide des prescriptions pour les aménageurs et travaux neufs a également été revu pour intégrer des exigences particulières sur les zones de la trame sombre. Enfin, des mesures de profondeur du ciel nocturne ont été commandées à Dark Sky Lab fin 2024 et sont en cours pour l'année 2025 (analyse des résultats prévue en 2026). Une fois formalisée en plan de lutte contre les pollutions lumineuses, cette trame noire sera intégrée dans le Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). La démarche d'obtention du label Territoire « Villes et Villages étoilés » de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes sera alors initiée. Ce label récompense les communes et territoires optant pour une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'environnement nocturne, participant à la préservation de la biodiversité par une réduction de la pollution lumineuse.

Par ailleurs, le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), adopté en janvier 2020, instaure des plages horaires où les publicités, le mobilier urbain et les enseignes doivent être éteintes. Les communes d'Angers Loire Métropole intègrent progressivement ces mesures.

- *Plus de 20 000 points lumineux rénovés (sur 30 000 prévus). 2 500 éclairages polluants supprimés ou remplacés. 136 points identifiés comme potentiellement perturbateurs à intégrer dans un plan d'action de la réduction de l'impact. 1 071 détecteurs de mouvement installés à fin 2024. Gradation lumineuse de l'éclairage public de -20 à -50% suivant les heures de nuit à Angers. Extinction estivale homogénéisée pour les communes d'Angers Loire Métropole. 4 Capteurs de profondeur de ciel nocturne en mesure pendant plusieurs mois sur l'agglomération.*





❖ **Dans les communes**

Le Plessis-Grammoire, Longuenée-en-Anjou, Mûrs-Érigné, Soulaines-sur-Aubance, Trélazé et St-Barthélemy-d'Anjou ont déjà été labellisées « Villes et Villages étoilés », de 1 à 4 étoiles. Ainsi, sont valorisées les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne en adoptant une approche globale qui prend en compte à la fois les enjeux de confort et de sécurité, de santé, de maîtrise des coûts économiques et énergétiques, de biodiversité et de relations avec les citoyens.

Action VBS-3-C : Réduire l'usage des pesticides et des micropolluants pour préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques



Angers Loire Métropole est couverte par 20 masses d'eau superficielles dont les étendues dépassent très largement les limites du territoire et dont la plupart convergent vers la Maine, puis en confluence avec la Loire. La qualité de ces masses d'eau est donc imputable à des activités qui relèvent d'un ensemble de territoires intercommunautaires. C'est pourquoi la gouvernance de l'eau est organisée selon les bassins versants. Selon l'état des lieux réalisé en 2019 sur le SDAGE Loire Bretagne, seule la Loire est qualifiée en bon état, 6 en état moyen, 3 en état médiocre et 10 en mauvais état (les petits cours d'eau).

Le premier facteur de pression concerne les pesticides utilisés en amont des bassins des versants.

La stratégie du Cycle de l'Eau, votée par Angers Loire Métropole en avril 2024, repose sur 4 axes dont l'un porte spécifiquement sur la prévention de la qualité de l'eau et la prévention des pollutions.

Sur ce sujet, Angers Loire Métropole a pris contact avec différents industriels ou établissements (Giffard, Zach System, le CHU) pour réviser l'arrêté d'autorisation de rejet des eaux usées et accompagner leurs actions de réduction à la source des polluants rejetés.

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), des exploitants sont accompagnés pour passer au bio, réduire les pollutions diffuses via des formations individuelles et collectives, des opérations de sensibilisation, des audits et des accompagnements.

Les 3 syndicats de rivières qui interviennent sur le territoire d'Angers Loire Métropole mènent également des actions de réaménagement qui contribuent à réduire les transferts de polluants : création de mares, restauration des zones humides, plantation de haies, etc.

D'autres actions restent à mettre en œuvre et concernent notamment le suivi des polluants dans les eaux de ruissellement. En effet, les ruissellements urbains, agricoles et industriels peuvent charrier différents types de contaminants. Angers Loire Métropole a l'ambition de mieux connaître l'impact des eaux de ruissellement sur les masses d'eau à moyen terme pour pouvoir ajuster ses actions.

- 25 agriculteurs sensibilisés aux enjeux du grand cycle de l'eau (1 formation de 3 jours en 2024)
- 1 200 ha supplémentaires engagés en Agriculture Biologique sur Angers Loire Métropole sur les 3 dernières années, soit 30 conversions/installations en plus

❖ Dans les communes

À Écouflant, des bornes à mégots ont été installées dans les lieux publics, ainsi que des cendriers mobiles pour les événements.



SE LOGER

Accès aux services et fonctionnalités, rénovation énergétique des bâtiments, baisse des consommations d'énergies, lutte contre l'artificialisation des sols...



INTITULÉ DE L'ACTION	PAGES
Inscrire en 2025, dans le prochain document d'urbanisme, l'objectif d'arrêt d'expansion des villes pour préserver les sols.	
Revitaliser nos centres bourgs en optimisant l'occupation des bâtiments disponibles par la réinstallation de commerces et la transformation en logements.	
Favoriser la végétalisation des bâtiments sur les façades et les toitures pour réduire les îlots de chaleur urbains.	
Améliorer le confort des bâtiments publics et privés et aménager des espaces de fraîcheur (ventilation naturelle, ombrières...) pour réduire l'exposition des habitants aux fortes chaleurs d'été.	
Créer pour les habitants un guichet public et unique d'assistance et d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation.	
Identifier les logements les plus énergivores grâce à une campagne de diagnostics énergétiques.	
Inciter et accompagner le déploiement de solutions d'énergie renouvelables dans les logements (panneaux solaires, raccordement aux réseaux de chaleur...).	
Réserver du terrain pour créer de l'habitat partagé et accompagner les usages dans ces espaces de vie.	
Créer un office foncier solidaire en charge de la gestion des terrains et des logements afin de favoriser l'accès à la propriété à des prix abordables.	
Augmenter et équilibrer le nombre de logements sociaux et étudiants dans l'ensemble du territoire en garantissant une bonne desserte par les transports en commun.	

Orientation 6.1 : Aménager économe, écologique et accessible

Action SL-1-A : Inscrire en 2025, dans le prochain document d'urbanisme, l'objectif d'arrêt d'expansion des villes pour préserver les sols



L'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA), en partenariat avec l'Institut Agro, a mené une étude expérimentale sur la stratégie de reconquête des espaces urbanisés dans trois communes du Pôle Métropolitain Loire Angers (PMLA), dont celle des Ponts-de-Cé. L'objectif est d'aborder la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en intégrant la qualité des sols urbains (capacité de plantation d'arbres, capacité de stockage carbone, etc.) pour mieux guider les choix d'aménagement et identifier les espaces ayant potentiellement un intérêt à la renaturation et ceux ayant un intérêt à la densification. Cette étude a en effet permis de qualifier et catégoriser les sols en milieu urbain, permettant d'esquisser une stratégie foncière allant de la planification à la mise en œuvre opérationnelle des projets. La méthodologie de travail de cette expérimentation devrait pouvoir être déployée sur les autres communes du Pôle métropolitain à partir de 2025. À la suite de cette étude pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050 sur le territoire d'Angers Loire Métropole, la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) permet de sensibiliser les élus et les citoyens aux enjeux de sobriété foncière, d'urbanisme durable via des travaux collectifs (atelier, fresque, ...) et d'un espace de contribution (registre, formulaire internet). Plusieurs temps de sensibilisation et de concertation seront mis en place sur ces enjeux dans le cadre de la révision du PLUi.

- *Indicateurs sur la qualité des sols urbains dans les communes ayant fait l'objet d'un déploiement de la méthodologie expérimentée sur Les Ponts-de-Cé*

◆ Dans les communes

Angers a adopté son Plan Communal de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), qui instaure des règles en faveur de la préservation de la biodiversité.

Action SL-1-B : Revitaliser nos centres-bourgs en optimisant l'occupation des bâtiments disponibles par la réinstallation de commerces et la transformation en logements



La requalification du bâti existant et la mixité fonctionnelle au sein des communes sont des enjeux forts pour la révision du PLUi, dont le travail de révision court jusqu'en 2027. De la sensibilisation, des préconisations et orientations seront mis en œuvre concernant ces enjeux. La démarche est en cours et devrait monter en puissance via le Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPREH) et des réflexions autour du renouvellement urbain par les communes dans leur centre-ville/bourg.

- *Montreuil-Juigné et son projet "Cœur-de-Ville"*
- *Sainte-Gemmes-Sur-Loire et la restructuration du centre-bourg*



❖ Dans les communes

Les communes de l'agglomération angevine mènent divers projets d'aménagement urbain pour répondre aux enjeux de densification et de durabilité. **Longuenée-en-Anjou** travaille sur l'aménagement du centre-bourg du Plessis avec une forte composante de végétalisation des espaces publics. **Mûrs-Érigné** lance un projet de renouvellement urbain de l'îlot des Closeaux, couvrant près de 1,5 ha, visant à créer des espaces végétalisés et de nouveaux logements, dans une démarche concertée avec les habitants. Enfin, **Saint-Lambert-la-Potherie** s'engage dans la densification de son centre-bourg en réutilisant des terrains vacants, tout en préparant le terrain pour de futures opérations de remodelage grâce à des outils urbanistiques adaptés. Ces projets visent à améliorer le cadre de vie, intégrer la nature en ville et anticiper les défis environnementaux. **Montreuil-Juigné** mène des ateliers de concertation pour l'aménagement de son « Cœur-de Ville ».

Orientation 6.2 : Développer l'habitat écologique

Action SL-2-D : Favoriser la végétalisation des bâtiments sur les façades et les toitures pour réduire les îlots de chaleur urbains

L'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) a réalisé en 2024 un atlas répertoriant dans chaque quartier d'Angers, les secteurs où la plantation d'arbres permettrait de lutter contre les effets des canicules. En 2025, la démarche se poursuit par l'identification d'un « maillage fraîcheur » fondé sur la végétation et l'ombrage des bâtiments visant à améliorer le confort des habitants pendant les fortes chaleurs. Les moyens à mettre en œuvre pour assurer des parcours continus et sans ruptures pourront ensuite être définis.

Différentes actions de végétalisation et de désimperméabilisation sont proposées pour lutter contre les îlots de chaleurs urbains.

Par ailleurs, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) se substitue au PLUi sur 200 ha dans la Ville d'Angers. Au-delà de la préservation de l'identité culturelle du quartier, le PSMV a aussi pour but d'accompagner son développement, en prévoyant les adaptations du bâti et en préconisant des toitures végétalisées dans les fiches conseils. Il contribue aussi à l'écologie urbaine, en protégeant le patrimoine végétal et en renforçant les continuités vertes, dans un objectif d'adaptation aux changements climatiques.

- "Cultivons nos murs" : 875 plantes, 673 m de câbles, 48 m² de trottoirs désimperméabilisés.
- Rue David d'Angers : 2592 plantes, 166 m² désimperméabilisés, 57 m de câbles.



❖ Dans les communes

À **Angers**, les mini-jardins rencontrent un franc succès avec la réalisation de 50 mini-jardins par an. De plus, le projet "Cultivons nos murs" est finalisé avec la végétalisation de 5 façades de bâtiments publics, des bandes végétalisées en pieds de murs et des plantations de plantes grimpantes sur câbles. Pour la végétalisation du cœur de ville, 3 rues ont été végétalisées, avec la rue David d'Angers finalisée en 2023 (végétalisation de pieds de murs).



Action SL-2-E : Améliorer le confort des bâtiments publics et privés et aménager des espaces de fraîcheur (ventilation naturelle, ombrières...) pour réduire l'exposition des habitants aux fortes chaleurs d'été



Depuis 2023, Angers Loire Métropole a créé le fonds de transition énergétique visant à accompagner financièrement un projet maximum par commune. Il peut s'agir de la rénovation énergétique globale d'un bâtiment à fort taux d'usage tels qu'une école, une mairie, une salle des fêtes ou encore un gymnase, ou bien la substitution d'un mode de chauffage au fioul/gaz vers des énergies renouvelables.

A partir du Plan Énergie Bâtiment validé au Conseil Municipal de la **Ville d'Angers** de juillet 2022, de nombreuses opérations améliorant le confort d'été ont été réalisées ou sont engagées :

- Livraison des bâtiments neufs avec la recherche systématique de l'exemplarité environnementale : Maison de Quartier Hauts-de-Saint-Aubin, ALSH Les Bois d'Aubin, extension du complexe sportif de l'Europe, extension du Groupe Scolaire (GS) Gérard Philippe.
 - Un site en cours de travaux, la piscine Belle-Beille avec une conception bioclimatique, des panneaux solaires, une végétalisation de la toiture et conservation des arbres, des matériaux biosourcés, une filtration des eaux sur perlite (roche volcanique), réemploi...
 - Programme de rénovation de bâtiments existants : Espace Frédéric Mistral, GS Pierre & Marie Curie, GS Anne Dacier, crèche Belle-Beille, halles de sport du Haras, complexe sportif de l'Europe, site Haarlem, dojo Lac de Maine, GS Gérard Philippe, ...
 - des sites en cours de rénovation ou sur le point de commencer : GS Voltaire, médiathèque Toussaint, école des arts du cirque...
- *Le Plan Énergie Bâtiment vise 40 % de consommations d'énergie d'ici 2030 par rapport à 2010, en développant des actions pour un meilleur confort été comme hiver, notamment en isolant les bâtiments. Fin 2023, les consommations d'énergie ont baissé de - 31,3 %*



❖ Dans les communes

Les communes mettent en place des initiatives pour améliorer l'efficacité énergétique et préserver l'environnement. **Rives-du-Loir-en-Anjou** a lancé un projet innovant de gestion des eaux pluviales avec des jardins de pluie dans le secteur de l'Ortier à **Soucelles**. À **Briollay**, des travaux d'isolation sont réalisés au groupe scolaire et des matériaux écologiques sont utilisés pour les nouveaux ateliers municipaux. **Bouchemaine** développe la ZAC des Reinettes, un quartier respectueux de l'environnement, avec des espaces naturels préservés et des corridors écologiques.

Cantenay-Épinard met en place des jardins de pluie dans son nouveau lotissement des Champs pour mieux gérer les eaux pluviales. **Le Plessis-Grammoire** entame une transition énergétique avec des bâtiments en bois et rénovés, comme la médiathèque et le périscolaire. **Sainte-Gemmes-sur-Loire** a rénové plusieurs bâtiments publics, réduisant ainsi sa consommation énergétique. **Saint-Léger-de-Linières** a isolé les combles de logements communaux, et **Sarrigné** prévoit des travaux d'isolation supplémentaires dans les prochaines années. **Savennières** avec la rénovation de la salle du Fresne et **St-Clément-de-la-Place** pour le bâtiment « la Corderie » sont des exemples de communes ayant bénéficié du fonds de transition énergétique d'Angers Loire Métropole pour un co-financement des travaux. **Loire-Authion** engage une démarche d'intracting (démarche consistant à investir dans des actions de performance énergétique) avec la Banque des Territoires pour améliorer la performance énergétique de ses bâtiments.

Orientation 6.3 : Encourager les logements économes en énergie

Action SL-3-A : Créer pour les habitants un guichet public et unique d'assistance et d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation



"Mieux chez moi", le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) d'Angers Loire Métropole, est devenu Espace conseil France Rénov' depuis la création de la marque en 2023. Le service public poursuit son développement et la massification attendue en 2022 est à l'œuvre. Malgré une baisse des premiers contacts observée sur les années 2023 et 2024 (3 000 en 2022 vs 2 800 en 2023 et 2 720 en 2024), le nombre de rendez-vous pour des conseils techniques et financiers a augmenté passant de 650 rendez-vous en 2022 à 750 en 2023 et 720 en 2024.

Dans le même temps, Mieux chez moi intensifie ses actions d'information et de sensibilisation pour aller au-devant des ménages et des professionnels (près de 70 actions menées et 2 160 personnes touchées ces deux dernières années). Ces actions se traduisent concrètement par un accroissement des logements rénovés grâce aux aides publiques de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'Angers Loire Métropole : 3 768 logements privés ont été financés ces deux dernières années, soit 2,6% des résidences principales du parc privé. Dans le même temps, on observe une amélioration significative de la qualité des projets.

Sur le sujet de l'amélioration énergétique des logements par exemple, le gain énergétique moyen après travaux est passé de 50% en 2022 à 62% en 2024.

Par ailleurs, Angers Loire Métropole poursuit son travail de soutien aux syndicats de copropriétaires pour intensifier les actes de rénovation sur l'habitat collectif privé. Ce soutien s'illustre notamment à travers le financement des audits techniques globaux de copropriétés (8 en 2022, 36 en 2023 et 52 en 2024) et via l'animation du réseau des professionnels de la copropriété et les actes de conseils renforcés délivrés à Mieux chez moi.

Le projet **AMBITION** labellisé et financé par la commission européenne embarque 6 logements collectifs dans une expérimentation pour engager les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie, de leurs pratiques environnementales du quotidien, de réduction des consommations d'énergie... Il s'achèvera fin 2026.

Le sujet de la précarité énergétique a été abordé dans le cadre d'un renforcement des liens entre le SPRH et les partenaires enclins à détecter les situations de précarité (CCAS, CLIC, CAF,...). Par ailleurs, il fait actuellement l'objet d'une étude menée par l'AURA avec la contribution d'ENEDIS et de

GRDF, visant à identifier les secteurs à enjeu en matière de précarité énergétique. A l'issue de cette étude (courant 2025), Mieux chez moi mènera une réflexion pour engager des actions ciblées de lutte contre la précarité énergétique à destination des propriétaires et locataires du parc privé.

De plus, depuis 2023, Mieux chez moi traite le sujet des logements vulnérables face au risque d'inondation dans les communes au nord de l'agglomération (basses vallées angevines). Les propriétaires sont incités à mettre en œuvre des travaux visant à réduire la vulnérabilité de leur logement en cas de crue en leur proposant un diagnostic technique complet avec une prise en charge de 80 % du coût des travaux.

➤ *Mieux chez moi, c'est par an :*

- *Plus de 2 700 ménages informés par téléphone ou en présentiel dans les locaux de Mieux chez moi ;*
- *Plus de 720 ménages conseillers techniquement et financièrement sur leur projet de travaux lors de rendez-vous personnalisés (1h) ;*
- *400 ménages accompagnés gratuitement dans leur projet de travaux (visite du logement, rapport technique et préconisation de travaux) ;*
- *Près de 40 actions d'animation pour faire connaître le dispositif aux habitats et aux professionnels ;*
- *Près de 350 ménages modestes aidés financièrement dans leurs travaux de rénovation (75% d'aides en moyenne).*
- *Une dizaine de copropriétés soutenues financièrement pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique.*

Pour les 5 prochaines années, Mieux chez moi poursuit son développement, dans le cadre d'une nouvelle contractualisation avec l'ANAH.

Action SL-3-B : Identifier les logements les plus énergivores grâce à une campagne de diagnostics énergétiques



Angers Loire Métropole a engagé des études qui ont permis d'identifier précisément les caractéristiques des logements du territoire (et du tertiaire) et les efforts à réaliser pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations à plusieurs horizons (2030/2050). Ces travaux permettent d'alimenter le Plan Local de l'Habitat (PLH) dans le cadre de la révision du PLUi et de définir des objectifs d'accompagnement et engager des réflexions ciblées (par exemple : résorption des chauffages au fioul, amélioration de performance des chaudières gaz, secteurs prioritaires...).

Entre 2022 et fin 2024, Angers Loire Métropole a financé la réalisation de 102 études thermiques pour des copropriétés du territoire. Cela concerne un total des 3 495 logements, soit 6,6% des logements en copropriété sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Le montant engagé par la collectivité pour accompagner financièrement les copropriétaires s'élève à 339 206 €. Cette étape de compréhension des immeubles privés constitue le préalable à une réflexion d'un projet d'amélioration énergétique. En parallèle, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), près de 950 propriétaires de logements individuels ont bénéficié d'une évaluation thermique en vue d'un projet d'amélioration énergétique.

Etude précarité énergétique : en partenariat avec GRDF et ENEDIS, l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) a identifié des secteurs de précarité énergétique potentielle à une maille fine sur le territoire du Pôle Métropolitain Loire Angers (PMLA), dont Angers Loire Métropole fait partie. L'étude a croisé des indicateurs sociaux (revenus moyens, composition des ménages, âge) et des données sur les logements (maison/immeuble, âge des logements, privé/logement social) pour identifier les secteurs de précarité potentielle. Les logements privés, où les actions de rénovation sont plus diffuses, ont été prioritairement ciblés. Au total, 1 058 carreaux caractérisés en enjeu « fort, moyen ou faible » ont été repérés sur le territoire et renseignés avec leur consommation d'électricité et de gaz pour se chauffer. La seconde phase d'enquêtes sociologiques pour approfondissement a démarré en 2025 dans trois communes sélectionnées pour la présence de carreaux à forts enjeux dont Verrières-en-Anjou pour Angers Loire Métropole.

À venir :

- *Création d'un observatoire de l'énergie et du climat pour suivre les évolutions en matière de rénovation énergétique du résidentiel mais également du tertiaire ;*
- *Suivi de la résorption de foyers en situation de précarité énergétique avec des solutions pouvant être mises en œuvre par les collectivités ou les énergéticiens.*



❖ **Dans les communes**

Avrillé a lancé un programme de rénovations thermiques des bâtiments publics après un diagnostic énergétique. Parmi les projets réalisés : la réfection de l'étanchéité et l'isolation thermique extérieure du gymnase Delaune, l'installation de panneaux photovoltaïques, ainsi que la rénovation du foyer pour personnes âgées des Rosiers, de l'espace Joséphine Baker et du groupe scolaire Jean Piaget. Ces actions visent à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics tout en réduisant leur empreinte écologique.

Action SL-3-E : Inciter et accompagner le déploiement de solutions d'énergie renouvelable dans les logements (panneaux solaires, raccordements aux réseaux de chaleur...)



La stratégie de déploiement des réseaux de chaleur se poursuit dans l'objectif de décarbonation des bâtiments. À la fin de l'année 2024, ces réseaux alimentent désormais 22 000 logements.

La chaufferie biomasse de Monplaisir, mise en service en avril 2023, alimente désormais l'ensemble du quartier. Parallèlement, l'interconnexion des réseaux de chaleur de Belle-Beille et des Hauts-de-St-Aubin est en cours et devrait être finalisée à l'été 2025. La chaufferie biomasse Mayenne 2, qui viendra approvisionner en chaleur ces réseaux interconnectés, est en construction et sera mise en service en août 2025. En 2025, la collectivité lance également le schéma directeur de la zone Est d'Angers, dont l'objectif premier sera de réorganiser le service public en intégrant les réseaux privés pour favoriser la dynamique de développement et de création de réseaux.

Pour le solaire, principal potentiel du territoire pour la transition énergétique, une sensibilisation et un accompagnement des projets auprès des particuliers est assuré depuis 2021 au sein de la plateforme "Mieux chez moi". En 2024, 87 personnes ont pu être conseillées et 73 rendez-vous "solaire" ont été tenus. Par ailleurs, 139 personnes ont pu être sensibilisées aux enjeux du solaire lors de 6 animations menées (visites de sites, balade solaire, stand au salon de l'habitat, ...). Enfin, 66 agents d'Angers Loire Métropole ont été formés au solaire à la direction de l'aménagement du territoire afin de mieux relayer auprès des particuliers les informations liées au développement de projet dans le résidentiel. L'appel à projets des Bretonnières, sur le quartier des Capucins à Angers, a permis de retenir plusieurs équipes de concepteurs et promoteurs qui proposent des solutions innovantes pour réinventer l'habitat dense en ville, afin de le rendre attractif à travers différents objectifs : diminuer l'impact écologique des constructions dans une démarche bas carbone, intégrer le maintien et le développement de la biodiversité et la place de la nature au cœur du programme immobilier, gérer et penser les déplacements doux et la place de la voiture.

4 projets sont actuellement engagés en phase chantier.

- *Réseaux de chaleur urbains : 22 000 logements raccordés, 87 km de réseaux, 230 000 MWh livrés dans les 365 sous-stations*
- *Solaire : En 2024, 87 personnes conseillées sur des projets solaires dans l'habitat et 139 personnes sensibilisées lors d'animation. 66 agents d'Angers Loire Métropole formés aux enjeux du solaire pour relayer les informations auprès des particuliers*



❖ Dans les communes

Les communes s'engagent activement dans le développement des énergies renouvelables et la transition énergétique. À **Bouchemaine**, le groupe scolaire du Château bénéficie désormais d'un système de chauffage mixte performant, et la commune soutient une ferme solaire sur une ancienne friche, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur la future salle multisports. **Les Ponts-de-Cé** ont équipé plusieurs sites d'ombrières solaires (Athlétis, collège François-Villon, terrain de pétanque), totalisant une production de 1 590 MWh/an. À **Rives-du-Loir-en-Anjou**, une chaufferie bois alimentée par des plaquettes communales sera installée au groupe scolaire Émile-Joulain. **Sainte-Gemmes-sur-Loire** a mis en place des panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur la maison des associations. **Sarrigné** a remplacé sa chaudière gaz par une chaudière bois et étudie l'installation de panneaux solaires sur son école, tout en rénovant l'éclairage en LED. **Saint-Martin-du-Fouilloux** prévoit une rénovation énergétique du groupe scolaire et a installé des panneaux solaires sur la salle de sport. À **Saint-Lambert-la-Potherie**, un projet de géothermie pour chauffer les bâtiments publics est en cours. **Loire-Authion**, tout comme les 28 autres communes de l'agglomération a établi sa carte des zones d'accélération des énergies renouvelables. **Longuenée-en-Anjou** prévoit une ombrière photovoltaïque en autoconsommation d'ici 2026. Enfin, **Écouflant** organise des conférences pour sensibiliser les habitants aux économies d'énergie et au photovoltaïque. À **Angers**, la première boucle solaire locale d'autoconsommation collective patrimoniale est active depuis l'automne 2023 sur les Hauts de St Aubin. La centrale solaire sur les toitures de la maison de quartier des Hauts-de-St-Aubin et du centre de loisirs les Bois d'Aubin alimentent ces mêmes bâtiments en électricité, ainsi que le groupe scolaire Nelson Mandela et la piscine Aquavita.

Orientation 6.4 : Accompagner les nouvelles façons d'habiter

Action SL-4-B : Réserver du terrain pour créer l'habitat partagé et accompagner les usagers dans ces espaces de vie

Pour permettre le développement des habitats partagés, Angers Loire Métropole tout comme les communes peuvent réserver des fonciers sur les zones d'aménagement concertées qu'elles maîtrisent.

❖ Dans les communes

Les communes de **Beaucouzé** et **Sainte-Gemmes-sur-Loire** soutiennent des projets d'habitat participatif intégrés à leurs écoquartiers. À **Beaucouzé**, l'écoquartier des Echats III accueille un programme de 43 logements, dont 16 en habitat participatif porté par ICEO, dans le cadre du premier Bail Réel Solidaire du département, offrant une alternative sociale, écologique et économique à l'habitat classique. Avec le même opérateur, sur **Angers**, ce sont 81 logements (Bretonnières) qui vont être construits avec une forte proportion d'habitat participatif incluant des produits en accession sociale ou à prix maîtrisé. À **Sainte-Gemmes-sur-Loire**, la commune accompagne l'association l'Avernette dans la création d'un habitat partagé intergénérationnel et respectueux de l'environnement, dans l'écoquartier de la Jolivetterie, en facilitant le dialogue avec les acteurs du projet. Ces initiatives favorisent la solidarité, l'innovation sociale et la durabilité dans l'aménagement urbain.



Action SL-4-C : Créer un organisme foncier solidaire en charge de la gestion des terrains et des logements afin de favoriser l'accession à la propriété à des prix abordables

Depuis 2023, 4 Organismes de Foncier Solidaire (OFS) proposent des baux réels solidaires sur le territoire de la communauté urbaine. Ils permettent l'achat de logements neufs ou d'anciens logements sociaux. Cette accession sociale à la propriété s'adresse aux ménages sous plafonds de ressources qui ont un projet d'occupation classique comme à ceux réunis en groupement d'habitants (habitat participatif). L'OFS privé Racine construit 16 logements à **Beaucouzé** en habitat participatif. La commercialisation de 15 logements sur le même modèle est en cours à **Angers** sur le site des Bretonnières. L'OFS Priviva va construire 3 maisons à Angers et 6 à **Montreuil-Juigné**. L'OFS Althi et Podeliha agréés en décembre 2024, démarrent également la commercialisation de plusieurs projets.



Action SL-4-E : Augmenter et équilibrer le nombre de logements sociaux et étudiants dans l'ensemble du territoire en garantissant une bonne desserte par les transports en commun

L'effort de production de logements pour étudiants sera amplifié sur la période 2025-2028 : ainsi 1 754 nouveaux lits étudiants seront livrés dont 855 en 2025 (en complément des 1 350 logements déjà livrés depuis 2019).

Parmi ces 855 futurs logements figurent les 50 lits de la Résidence Vill'Haj - Auriol sur les Capucins à Angers (Angers Loire Habitat & Association Habitat Jeunes David d'Angers) et les 620 logements CROUS Belle-Beille (Angers Loire Habitat & CROUS). Ils porteront l'offre CROUS à 3 200 lits.

Cet effort de production s'inscrit dans un contexte caractérisé par des tendances à moyen - long termes qui incitent plutôt à l'optimisme, s'agissant de la tension sur le logement des étudiants : baisse des effectifs en primaire et collèges et dans une moindre mesure dans les lycées, développement des colocations dans le parc privé qui constituent une offre dédiée, parc CROUS jugé adapté après la livraison des 620 logements cette année, baisse probable des effectifs d'apprentis / alternants...

À noter que le Programme local de l'habitat (PLH) est en cours de révision.



❖ Dans les communes

Plusieurs communes développent des projets favorisant la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle. À **Angers**, le CCAS, en partenariat avec l'association l'AFEV, accueille 13 étudiants dans ses résidences en autonomie en échange de bénévolat auprès des seniors, combinant logement à loyer modéré et solidarité intergénérationnelle. À **Bouchemaine**, un pôle santé verra le jour avec 6 professionnels et 8 logements à loyers maîtrisés, dont 3 inclusifs. **Les Ponts-de-Cé** prépare le vaste projet des Hauts-de-Loire, futur quartier durable de 3 800 logements alliant habitat collectif, mixité d'usages et diversité générationnelle. À **Loire-Authion**, la première tranche de la ZAC Buissons-Belles à Brain-sur-l'Authion prévoit 69 logements sociaux écoconçus, avec orientation sud, espaces vélos et pergolas bois.



PRODUIRE ET TRAVAILLER

Production responsable, innovation bas carbone, formation et transformation des métiers et entreprises, clauses environnementales des marchés publics, sobriété énergétique...



INTITULÉ DE L'ACTION	PAGES
Favoriser les nouvelles pratiques de travail pour diminuer les déplacements : télétravail, coworking...	
Sensibiliser les salariés aux bonnes pratiques sur leur lieu de travail (éco-gestes, bonnes pratiques du numérique, mobilités...).	
Renforcer les relations inter-entreprises au sein des pôles d'activités pour favoriser la mutualisation des ressources et réduire les impacts sur l'environnement.	
Développer une filière économique dédiée au vélo : équipements, réparation, sécurité.	
Promouvoir activement les entreprises et commerces locaux vertueux : labels, chartes, concours...	
Intégrer de façon systématique les critères environnementaux dans les achats publics des collectivités locales comme c'est le cas pour les critères sociaux.	
Mobiliser la recherche angevine sur la transition écologique et développer des outils de démonstration grandeur nature avec les acteurs : expérimentations de matériaux, de végétaux ou de services en la matière.	
Créer une « fabrique à projets » en lien avec Angers Technopole pour accompagner les porteurs d'initiatives (formation, financements...).	
Informier et former aux métiers de la transition écologique pour favoriser l'essor des emplois verts.	

Orientation 7.1 : Faciliter les nouvelles pratiques de travail pour une meilleure qualité de vie

Action PT-1-A : Favoriser les nouvelles pratiques de travail pour diminuer les déplacements : télétravail, sites de coworking...

Le marché du coworking a connu une croissance importante ces dernières années sur Angers Loire Métropole. On dénombre ainsi une quarantaine d'espaces de travail partagés sur le territoire angevin. Parmi les acteurs locaux notables, WeForge se distingue en tant que pionnier avec près de 3 000 m² accueillant environ 350 coworkers et 130 entreprises.

De nouveaux espaces continuent d'émerger, tels que Le POD du groupe Giboire, qui vient d'ouvrir un second espace de coworking de plus de 1 500 m² au cœur du quartier Saint-Serge. Ces propositions se développent désormais au sein des centres commerciaux, à l'image de Cap Cowork, installé dans la galerie du centre commercial Espace Anjou, qui a doublé de surface en 2024 et accueille sur 1000 m² plus de 200 personnes à l'année.

À côté de cette offre de bureaux partagés, une nouvelle offre d'espaces de coworking artisanaux se développe : ALDEV a ainsi accompagné via une aide à l'immobilier d'entreprise, l'installation de la manufacture « PEPINA », entreprise ambassadrice de l'économie circulaire, qui propose depuis 2023 des espaces collaboratifs à destination des artisans sur 1 600 m² sur le site de l'AFPA (<https://www.youtube.com/watch?v=p53ysFio6kl>).

- 40 espaces de travail partagés sur le territoire angevin
- 4 acteurs locaux fortement engagés dans cette démarche proposent à eux seuls de plus de 7 000 m² de surfaces dédiées à ces pratiques.

❖ Dans les communes

Angers et **Angers Loire Métropole** encouragent le télétravail par un dispositif commun. **Les autres communes** mettent en œuvre diverses actions pour améliorer les conditions de travail des agents et encourager des pratiques plus durables. À **Bouchemaine**, un forfait mobilités durables soutient les trajets domicile-travail à vélo ou en covoiturage, complétant une indemnité kilométrique mise en place dès 2018. **Montreuil-Juigné** favorise les déplacements internes à vélo. Le **télétravail** est autorisé pour certains agents à **Briollay**, **Saint-Lambert-la-Potherie** et **Saint-Léger-de-Linières**. À **Cantenay-Épinard**, des équipements ergonomiques ont été installés pour améliorer le confort du personnel scolaire. A Savennières, un tiers-lieu propose entre autre la possibilité d'accueillir des bureaux temporaires.



Action PT-1-E : Sensibiliser les salariés aux bonnes pratiques sur leur lieu de travail (éco-gestes, bonnes pratiques du numérique, mobilités...)



Les entreprises mènent généralement des actions de sensibilisation aux éco-gestes en direction de leurs salariés dans le cadre de leur démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Elles peuvent être accompagnées par les chambres consulaires dont elles dépendent ou par des organismes comme l'ADEME, l'ANACT ou ARACT (Agence Nationale/Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) par exemple. Dans ce domaine, l'action des collectivités vers les entreprises est très limitée, à l'exception de l'accompagnement sur les plans mobilités.

De plus, Angers Loire Métropole et plusieurs communes du territoire ont engagé des actions en direction de leurs agents. Par exemple, le projet managérial "Angers transitions" a été lancé en 2023 à destination des agents de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS. Il porte sur les grandes transitions sociétales qui concernent les équipes à la fois en tant qu'agents des collectivités, en tant qu'acteurs d'évolutions dans leurs pratiques de travail et en tant que citoyens. Ainsi, sur la transition écologique, tous les services se sont mobilisés pour valoriser et diffuser les bonnes pratiques existantes, proposer des idées nouvelles, à la fois au bénéfice des usagers du service public, du collectif de travail et à titre individuel. Comme point d'orgue de cette mobilisation, la journée « Cap sur l'action », organisée en octobre 2023 a rassemblé près de 800 agents. Une semaine de la mobilité en octobre 2024 a permis d'organiser des défis, des expérimentations de nouveaux modes de transport, etc. Des groupes de travail, des séquences d'infos/partages et des événements se poursuivent aujourd'hui avec des résultats concrets (exemples : semaine du déstockage informatique chaque année, mise en place d'une ressourcerie interne pour les fournitures et le matériel, actions de sensibilisation aux éco-gestes, création de potagers participatifs sur des espaces verts à proximité des bureaux, etc.). Enfin, un bilan des actions réalisées et l'exploration de pistes nouvelles d'actions pour mieux accompagner les usagers et habitants aux changements de pratiques feront l'objet d'une nouvelle journée en novembre 2025.



❖ Dans les communes

Les communes d'Angers Loire Métropole mettent en place diverses initiatives pour sensibiliser et impliquer leurs agents dans la transition écologique. À **Avrillé**, les entreprises sont incitées à adopter des pratiques vertueuses, comme le recyclage des matériaux lors de démolitions. **Écouflant** désigne une ambassadrice Développement Durable pour coordonner des actions comme la Fresque du Climat et la mise à disposition de vélos de service.

Aux **Ponts-de-Cé**, un après-midi de sensibilisation à la transition écologique a été organisé. En septembre 2024, 250 élus et les agents municipaux des villes des **Ponts-de-Cé**, **Mûrs-Érigné**, **Soulaines-sur-Aubance** et **Sainte-Gemmes-sur-Loire** se sont retrouvés pour un temps dédié aux transitions écologiques. Les participants ont assisté à une conférence avant d'échanger sur les problèmes et solutions dans leur métiers et profiter d'ateliers pour changer les habitudes au quotidien. **Montreuil-Juigné** propose des ateliers sur le climat pour ses agents, tandis que **Rives-du-Loir-en-Anjou** forme ses agents à la transition écologique, avec la mise en place de groupes de travail pour prolonger ces actions à long terme.



Orientation 7.2 : Faire de la transition écologique une opportunité économique

Action PT-2-B : Renforcer les relations inter-entreprises au sein des pôles d'activités pour favoriser la mutualisation des ressources et réduire les impacts sur l'environnement

Les synergies inter-entreprises ont été initiées dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets-Economie Circulaire dès 2019 avec les chambres consulaires et le soutien de l'ADEME et Angers Loire Développement (ALDEV). Depuis 2023, Angers Loire Métropole soutient l'organisation régulière d'opérations de déstockage d'inventaires d'entreprises au travers des « Journées éphémères de réemploi » et d'opérations de collectes groupées d'équipements électriques et électroniques hors d'usage sur les zones d'activités, ainsi que des actions de sensibilisation collectives (biodéchets, partage de matières, etc.), en partenariat avec les chambres consulaires et l'Association pour le Développement d'une Economie Circulaire et Collaborative (ADECC), dans le cadre de sa Feuille de Route Economie Circulaire (FREC). Par ailleurs, ALDEV poursuit la promotion auprès des acteurs économiques de la plateforme numérique collaborative "Solution Partage Angers" mise à disposition des entreprises pour la mutualisation de leurs ressources : prêt de main d'œuvre, partage de ressources matérielles et/ou immobilières, valorisation de matières inutilisées, mutualisation de formations.

Enfin, pour sensibiliser les entreprises sur l'intérêt de s'engager dans des démarches de transition écologique, Angers Loire Métropole et ALDEV agissent pour la valorisation et la promotion d'entreprises exemplaires, via plusieurs actions :

- Mise en ligne de vidéos d'entreprises vertueuses ;
- Soutien à la création d'un groupe " ambassadeurs économie circulaire" par l'ADECC qui vise à massifier les démarches d'économie circulaire sur le territoire (10 membres) ;
- Création des 1^{ers} Trophées économie circulaire d'Angers Loire Métropole (6 lauréats en 2025), avec la volonté de créer pour 2026 un label " Entreprises engagées économie circulaire Angers Loire Métropole".



Dans le domaine des énergies, des initiatives nouvelles s'engagent : en 2024, la 1^{ère} boucle locale d'autoconsommation collective de production solaire a été inaugurée sur le parc d'activités à Écouflant (8 acteurs publics et privés - projet BouSoLE). Les initiatives autonomes inter-entreprises doivent encore être développées.

- *Budget mobilisé par Angers Loire Métropole en faveur des synergies inter-entreprises et valorisation des démarches vertueuses dans le cadre des conventions passées avec les chambres consulaires et l'ADECC entre 2023 et 2025 : 59,5 K€.*



❖ **Dans les communes**

Les Ponts-de-Cé entretiennent une relation étroite avec le club d'entreprise incitant les entreprises à adopter la transition écologique, comme lors de l'intervention de l' élu en charge de l'aménagement du territoire en décembre 2024.

Action PT-2-E : Développer une filière économique dédiée au vélo : équipements, réparation, sécurité...



La Région Pays de la Loire a publié en 2024 une étude régionale de la filière cycle (une étude à l'échelle d'Angers Loire Métropole n'est pas pertinente du fait d'un périmètre trop réduit). La région est leader dans les cycles " made in France" avec plus des 2/3 des vélos français assemblés en région, avec toutefois de fortes disparités entre départements (la Loire Atlantique accueille la moitié des établissements et plus de la moitié des effectifs de la filière).

Par ailleurs, la collectivité, engagée dans le programme national INTERLUD en faveur d'une logistique urbaine plus durable, collabore avec l'association les Boîtes à Vélo pour le développement de la cyclogistique.



❖ Dans les communes

Si le Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole comptent peu d'établissements et pas de leaders de la fabrication de vélos, un écosystème d'acteurs locaux innovants contribue néanmoins au développement de la filière :

- À **Avrillé**, la start-up EXPLISEAT, spécialisée dans la fabrication de sièges d'avions ultra légers, fabrique également des cadres en aluminium pour vélos pliants ;
- À **Angers**, VOLT'R, dans une démarche d'économie circulaire, produit des batteries reconditionnées pour vélos électriques ; la start-up PONY (pionnière à Angers), propose désormais ses vélos électriques en libre-service dans une quinzaine d'agglomérations en France et en Belgique ; 10.3 propose des vélos personnalisés ;
- À **St-Barthélemy-d'Anjou**, côté infrastructures, ABRICYCLETTE est le spécialiste des abris de vélos ;
- À **Beaucouzé**, SIWEO propose des vélos personnalisés ;
- Les services de réparation de cycles se développent également, à l'image de la jeune entreprise Atelier COBI, lauréate des trophées Angers Loire Métropole 2025 économie circulaire.

Orientation 7.3 : Encourager les acteurs économiques et publics à adopter des pratiques plus vertueuses

Action PT-3-B : Promouvoir activement les entreprises et les commerces locaux vertueux : labels, chartes, concours...



Angers Loire Métropole et Angers Loire Développement (ALDEV) agissent pour la valorisation et la promotion d'entreprises exemplaires via plusieurs actions :

- Mise en ligne de vidéos d'entreprises vertueuses sur les sites Internet d'Angers Loire Métropole, ALDEV, de l'Association pour le Développement d'une Economie Circulaire & Collaborative (ADECC) et des chambres consulaires ;
 - Soutien à la création d'un groupe " ambassadeurs économie circulaire " animé par l'ADECC, qui vise à massifier les démarches d'économie circulaire sur le territoire (10 membres) ;
 - Création des premiers Trophées économie circulaire d'Angers Loire Métropole (6 lauréats en 2025), avec la volonté de créer pour 2026 un label " Entreprises engagées économie circulaire Angers Loire Métropole ", en partenariat avec les chambres consulaires, l'ADEME, Angers Technopole et l'IRESA (Inter-réseau de l'économie sociale et solidaire en Anjou). Par ailleurs, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et des actions engagées par Destination Angers en matière de tourisme durable, Angers Loire Métropole accompagne depuis 2024 les restaurateurs du territoire dans une démarche de labellisation "Ecotable" (<https://ecotable.fr/>) : 15 restaurateurs engagés dans la démarche à ce jour, dont 5 officiellement labellisés ;
 - Relai des informations du réseau des « Répar'acteurs » animé par la chambre des métiers et de l'artisanat.
- 10 entreprises impliquées dans le Groupe "Ambassadeurs de l'économie circulaire" animé par l'ADECC
- 17 dossiers reçus et 6 lauréats valorisés lors de la remise des Trophées Angers Loire Métropole de l'économie circulaire à l'occasion de la convention d'Affaires ALDEV du 4 février 2025
- 15 restaurateurs accompagnés sur l'obtention du label Ecotable

Action PT-3-D : Intégrer de façon systématique les critères environnementaux dans les achats publics des collectivités locales comme c'est le cas pour les critères sociaux

Le SPASER angevin (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable) adopté en décembre 2023 pose des objectifs concrets sur différentes thématiques : gestion responsable et raisonnée des moyens généraux, des événements, des travaux, faire de la clause sociale une stratégie d'achat, adopter des pratiques responsables avec les opérateurs économiques et professionnaliser et promouvoir les achats responsables.



Ce SPASER concrétise les objectifs du Plan National pour les Achats Durables :

- 30 % des marchés conclus disposent d'une considération sociale ;
- 100% des marchés conclus disposent d'une considération environnementale.

Pour accompagner le déploiement du SPASER, des actions de formation sur l'achat durable ont été mises en place en direction des agents de la collectivités (ex : achats soumis à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, décarbonation des achats, déontologie de l'acheteur, création d'un jeu de plateau sur le SPASER angevin, etc.).

Exemples de marchés travaillés dans le respect des engagements du SPASER :

- Encourager une gestion responsable et raisonnée pour les moyens généraux : mise en place d'une collecte et la réparation-reconditionnement-réemploi du matériel informatique ;
- Faire de la clause sociale une stratégie d'achats : le rectorat a été approché pour mettre en œuvre la clause sociale de formation sous statut scolaire (dite clause « décrochage scolaire ») dans certains marchés.
- Imaginer et concevoir des travaux de manière sobre et responsable comme « Imposer sur nos chantier une gestion des déchets ambitieuse » et « Imposer le réemploi dans nos opérations » :
 - o Dans le marché de travaux de la place Chapoulie dont le chantier est actuellement en cours, gestion durable et économe de la ressource en pavés (pavés du site récupérés et sciés en 2 pour être reposés avec une surface accessible aux PMR) ;
 - o Sur le chantier de la rénovation de l'école Voltaire à Angers, un tri en 15 flux a été mis en œuvre pour les 90 tonnes de déchets du chantier (gravats, ferrailles, bois, plâtre, isolants, plastiques, palettes, etc.). Les entreprises et partenaires ont été très réceptifs et les consignes de tri respectées : 97 % des déchets ont été valorisés soit une économie carbone évaluée à 11,4 tonnes de CO2.

➤ *Chiffres 2024 sur les marchés conclus :*

- 21 % disposent d'une considération sociale

- 48% disposent d'une considération environnementale



❖ **Dans les communes**

Loire-Authion développe des clauses environnementales sur ses marchés publics (50% des marchés notifiés en 2024).

Orientation 7.4 : Soutenir et accompagner l'innovation et la recherche

Action PT-4-A : Mobiliser la recherche angevine sur la transition écologique et développer des outils de démonstration grandeur nature avec les acteurs : expérimentation de matériaux, de végétaux ou de services en la matière

Angers Loire Métropole finance chaque année des projets de recherche et/ou innovation. Dans les critères de financement, une attention particulière est portée aux démarches concourant aux grandes transitions (énergétique, environnementale, économie circulaire...).

Ainsi, entre 2020 et 2024, sur 105 projets accompagnés, 33 portent sur les transitions, pour un budget de 1 475 M€, correspondant à 53% de l'enveloppe totale dédiée.

Quelques exemples de projets accompagnés :

- Une thèse à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) de 2022-2025 sur le remplacement de l'huile de coupe (utilisée comme lubrifiant pour la découpe de métaux en usinage) par des fluides cryogéniques qui permettent une productivité équivalente voire supérieure sans pollution ni déchets ;
- Une autre thèse à l'ENSAM démarrée en 2022 autour du stockage de l'hydrogène ;
- Un post-doctorat à l'Institut Agro d'Angers (2022) sur une méthode de lutte biologique contre les attaques de pucerons cendrés sur les pommiers afin d'éviter l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- Un post doc de l'ENSAM (2023) qui vise à développer des techniques de réparation des pièces en matériaux composites pour prolonger la vie de structures comme les avions ou les bateaux.

Par ailleurs, des collaborations sont régulièrement développées avec les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche autour de projets et démarches menés ou soutenus par la collectivité en faveur de la transition écologique (ex : projet Natexplorer portant sur les plastiques présents dans les cours d'eau ; projet européen AMBITION, visant à mobiliser une centaine d'habitants de copropriétés du territoire ; projet de récupération des urines pour créer des fertilisants utilisés en agriculture, etc.).



- *Entre 2020 et 2024 :*
- *33 projets accompagnés dont 6 sur la transition énergétique, 17 sur la transition environnementale, 6 sur la transition économie plus responsable et 4 sur la transition numérique*
 - *Budget mobilisé : 1,475 M€, soit 53% de l'enveloppe mobilisée par Angers Loire Métropole en faveur des projets de recherche et innovation*



❖ Dans les communes

Beaucouzé a construit en 2021 la Maison Empreinte, un bâtiment innovant à faible émission de CO2, composé de modules imprimés en 3D avec des matériaux écologiques. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de quartier (Echats 3) qui intègre les infrastructures, espaces publics et pratiques durables telles que l'économie circulaire et la mobilité douce.

Sainte-Gemmes-sur-Loire a financé la location du "Woody Bus", un service de transport mutualisé pour les enfants, visant à organiser des trajets scolaires et à promouvoir l'utilisation du vélo. Le succès de cette initiative incite la commune à la renouveler en 2025.

Action PT-4-B : Créer une « fabrique à projets » en lien avec Angers Technopole pour accompagner les porteurs d'initiatives (formation, financements...)



De nombreuses structures, dispositifs et programmes de soutien aux projets (incubation, création, développement, financement, solutions d'hébergement, innovation ...) existent, tant au niveau local, régional, national qu'europpéen, pour accompagner les entreprises et les associations, notamment sur des projets liés à la transition écologique. ALM a fait le choix de rendre ces offres plus visibles.

En 2020 et 2021, une première expérimentation de dispositif d'incubation a été menée en lien avec Angers Technopole sur des projets d'économie circulaire, avec 13 projets accompagnés.

En 2023, La feuille de route ALM de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), dont la cible principale est entrepreneuriale, a été élaborée. Elle vise notamment à améliorer l'accompagnement des porteurs de projets afin de permettre l'émergence puis la pérennisation d'activités locales et d'emplois durables qui contribueront au développement social, écologique et économique du territoire.



Dans ce cadre, un incubateur expérimental de projets ESS porté par l'IRESA a été mis en place, avec 8 projets accompagnés en 2024.

2 exemples de projets accompagnés :

- Angers Mob Services est une association d'insertion qui accompagne vers l'emploi des bénéficiaires du RSA avec une offre de location/réparation de véhicules/réparation-reconditionnement-revente de vélos ;
- Solidarifood (association engagée dans la réduction du gaspillage alimentaire) avec un développement d'une prestation de restauration quotidienne anti-gaspi.

Par ailleurs, le Fonds d'Intervention Economique d'ALM (soutien à l'implantation et au développement des entreprises sur le territoire) intègre de nouveaux critères environnementaux : sobriété, préservation de la biodiversité et gestion des déchets et de mobilité durable.

Une montée en compétence des développeurs économiques d'ALDEV s'est également opérée : dans le cadre d'un contrat d'alliance avec l'ADECC (Association pour le Développement de l'Economie Circulaire et Collaborative), un travail est en cours pour produire des supports visant à orienter les entreprises vers les bons dispositifs /partenaires (livrables en 2025).

Enfin, dans un contexte de raréfaction du foncier à vocation économique et de mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette, la nouvelle grille d'analyse d'évaluation des projets d'implantation d'entreprises, adoptée par la collectivité en 2023, est plus exigeante en termes d'environnement et permet de juger de l'opportunité de céder un terrain à une entreprise non seulement en fonction des retombées économiques attendues, mais également en fonction de l'impact environnemental du projet : type de l'activité, risque environnemental, lien avec des filières du territoire facilitant l'économie circulaire, optimisation de la parcelle...

- 8 projets accompagnés en 2024 dans le cadre de l'incubateur expérimental de projets ESS porté par l'IRESA

Action PT-4-E : Informer et former aux métiers de la transition écologique pour favoriser l'essor des emplois verts



Si des actions sont déjà initiées, le besoin d'acculturation est nécessaire car les métiers verts sont encore émergents.

Les politiques publiques en la matière sont récentes, dans un contexte d'évolution constante des besoins d'emplois et compétences liées aux transitions écologiques et énergétiques, et donc des besoins de formations initiales et continues et d'adaptation des organisations.

Les référentiels métiers et parcours d'accompagnement proposés par les différentes parties prenantes (Etat/Région/organisations professionnelles, OPCA...) sont en gestation.

Angers Loire Développement (Aldev) a engagé les actions suivantes :

- Actions de préqualification dans le bâtiment avec l'AFPA pour les demandeurs d'emploi du Plan Local d'Insertion et d'Emploi (PLIE) en lien avec les clauses d'insertion (isolation thermique...) ;
- Visites d'entreprises pour sensibiliser les partenaires emploi et demandeurs d'emploi aux nouvelles compétences : découverte du métier d'agent de tri dans le cadre d'un chantier du bâtiment, visites de Papillotes et Cie (cuisine centrale) et de Fleurons d'Anjou (Végétal), etc.

En 2025, dans le cadre de sa politique générale d'accompagnement emploi/insertion, ALDEV intensifie les actions de découverte des métiers verts et verdissants et son accompagnement des demandeurs d'emploi sur les métiers impactés par la transition écologique.

Aldev soutient par ailleurs les structures d'insertion :

- Angers Mob Services (AMS) : accompagnement sur le déploiement de leur activité de vélos rétrofités et le réemploi, soutien de l'action "Mobil'izi" (location de véhicules et 2 roues électriques à bas prix aux demandeurs d'emploi) ;
- Reviverres : soutien de l'activité réemploi de fenêtres.

- *Mise en place de 4 actions de découvertes de métiers du bâtiment avec l'AFPA et les agences intérim d'insertion pour les demandeurs d'emploi du PLIE et en lien avec les clauses d'insertion : 40 participants*
- *11 visites d'entreprises et/ou de chantiers pour sensibiliser les partenaires emploi et demandeurs d'emploi aux nouvelles compétences : 120 participants*

Un atelier RH à destination des entreprises sur la RSE : 15 entreprises participantes.



agir face à
l'enjeu
TRANSITION ÉCOLOGIQUE



angers loire
métropole
communauté urbaine

